

AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

MINUTES

DE LA RÉUNION DU COMITÉ STRATÉGIQUE DU SERVICE CIVIQUE

Séance plénière ordinaire du 4 décembre 2019

Le 43^e Comité stratégique du Service Civique s'est réuni le 4 décembre 2019, de 10 heures 14 à 13 heures 16, sous la présidence de Madame Béatrice ANGRAND.

L'ordre du jour était le suivant :

- Pour les membres pouvant être présents dès 9h30 : échanges avec le nouveau collègue des volontaires du Comité stratégique.
- Ouverture de la séance par la Présidente de l'ASC, approbation des minutes du précédent Comité stratégique et actualité de l'Agence.
- Présentation de la nouvelle composition du Comité stratégique.
- Présentation du collège des volontaires 2019-2020.
- Plan d'action 2020 du Service Civique.
- Critères d'instruction des demandes d'agrément.

Échange avec le collège des volontaires du Comité stratégique

La Présidente invite le collège des volontaires à se présenter en insistant sur leurs missions respectives de Service Civique, la structure qui les accueille et le rôle qu'ils souhaitent jouer au sein du Comité stratégique. La Présidente insiste à nouveau sur son souhait que la parole des jeunes soit de plus en plus prise en compte dans le Service Civique qui pourrait devenir une politique publique développée « pour les jeunes et par les jeunes ».

Elia SAUVE, en Service Civique au sein de la Ligue de l'Enseignement dans les Pyrénées Orientales a commencé sa mission le 1^{er} novembre. Sa première mission au sein de la Ligue est celle de web reporter et d'aide à la communication, la seconde est celle d'assurer le rôle d'ambassadrice de Service Civique dans les Pyrénées-Orientales qui consiste à suivre et accompagner les volontaires, ainsi que de transmettre leur parole, ce qui a contribué à son envie de participer au Comité stratégique. Elle a décidé de faire un Service Civique après une année passée à l'étranger et avant de reprendre ses études.

Estelle BARRE se présente à son tour. Elle est en Service Civique à Lyon dans l'association ZUPdeCO et intervient sur les collèges REP dans le cadre du dispositif « Devoirs Faits » et d'aide à la

médiation solidaire. Elle intervient deux heures par jour pour « Devoirs Faits » et propose également du tutorat individuel. Elle a choisi ce Service Civique pour l'expérience professionnelle et l'engagement qu'il représente en parallèle de la poursuite de ses études en Master 1 Droit des Affaires à l'université Aix-Marseille. Elle est venue en tant que porte-parole du Service Civique, des volontaires de Lyon, mais aussi d'un territoire car, originaire de l'Allier, elle est issue d'un milieu rural et connaît les difficultés de déplacement et d'action de ce territoire.

Lola BOURBAN a un Master 2 en Droit et est actuellement en préparation de concours pour travailler dans le milieu pénitencier. Elle est volontaire en Service Civique au sein de l'Afev Saint-Nazaire et chargée du dispositif « Devoirs Faits » ainsi que des « Cordées de la réussite » ou Démo'Campus pour l'Afev., Elle s'occupe également de l'accueil des bénévoles et de l'accompagnement individualisé de jeunes souvent issus de quartiers populaires, deux heures par semaine, pour favoriser leur ouverture culturelle. Elle a candidaté pour intégrer le Comité stratégique pour avoir une vision plus détaillée du Service Civique et mieux le comprendre, mais aussi pour en ouvrir l'accessibilité à tous, le valoriser par sa propre voix et lui donner une meilleure image.

Brice HERMOSO prend à son tour la parole. Il est volontaire en Service Civique à l'Afev de Lyon et sa mission consiste à recruter les bénévoles. Il se rend sur les campus et recrute des bénévoles pour effectuer un accompagnement d'élèves en difficulté à hauteur de deux heures par semaine. Une seconde mission, les Cordées de la réussite consistera, dans un deuxième temps, à intéresser les jeunes au milieu universitaire.

Komi Martin FOLLY est togolais, il est en Service Civique en même temps que son année de Master 1 littérature française et francophone en France. Il effectue ses missions au sein d'Unis-Cité où il mène des actions de sensibilisation notamment de lutte contre le gaspillage alimentaire auprès d'établissements scolaires. Il organise également des séances de ciné-débats en collaboration avec le CNC sur des thématiques importantes telles que l'immigration. Par son Service Civique, il a l'impression de participer activement à la société française et le Comité stratégique lui offre la possibilité de donner son point de vue et de faire en sorte que les volontaires effectuent leur mission soient dans de bonnes conditions.

Théo LUCAS effectue son Service Civique au sein d'un collège en Normandie et exprime son plaisir d'être présent au Comité stratégique. Il intervient par le biais du sport au sein du collège et aux événements qui y sont liés., Il prend également en charge les séances de la section basket de ce collège et dans un second temps il intervient au niveau du développement durable. La localisation de l'établissement en campagne permet en effet de mettre en place un certain nombre d'actions comme la création d'un jardin aromatique, potager ou d'un composte. Il a décidé de candidater au Comité stratégique pour l'intérêt du projet et pour découvrir de nouvelles choses.

La Présidente précise que le collège des volontaires s'est constitué sur la base d'un appel à candidatures, pour lequel plus de 60 jeunes s'étaient manifestés. Les candidatures ont été évaluées sur la base de la motivation des volontaires, de leurs projets et de ce qu'ils peuvent et souhaitent apporter au Comité compte tenu de leur profil.

Maïa CISSE-DEJEAN a une Licence de psychologie et souhaitait faire une année de césure. Elle effectue son Service Civique au sein de l'AP-HP, plus précisément aux hospitalisations à domicile pédiatriques. Elle dépend de l'unité Bicêtre. Sa mission est de favoriser l'accompagnement des personnes hospitalisées à domicile, ceci non pas dans un cadre de soins, mais d'activités qui sont proposées et adaptées en fonction des possibilités et des pathologies des patients. La dimension d'écoute est très importante. Ne faisant pas partie de l'équipe médicale, cela apporte un autre soutien aux enfants et leur n'est pas le même sur la venue des volontaires. Elle a souhaité participer au Comité stratégique car le partage d'expérience et la confrontation des problématiques propres à chaque Service Civique avec les autres volontaires lui semblent très intéressants. Elle atteste également de la nécessité de mettre en valeur le Service Civique, de le faire connaître, et de changer le regard des gens sur celui-ci.

Essohanam MALANLE est diplômé de Licence en sociologie. Il est originaire du Togo et effectue son Service Civique en France, grâce à la réciprocité, avec la structure France Volontaires pour laquelle il est ambassadeur de l'engagement des volontaires africains.

La Présidente précise à cet endroit que France Volontaires représenté à ce Comité stratégique par son Délégué général et qu'elle est membre du groupement d'intérêt public (GIP) qu'est l'Agence de Service Civique.

Essohanam MALANLE détaille ses missions : dans un premier temps, mobiliser les volontaires africains en France, créer un réseau de volontaires autour d'une mission de valorisation qui passe par des témoignages, des rencontres, et dans un second temps, il s'agit de mettre en place une cartographie qui présentera une image générale de toutes les missions qui ont été effectuées par des volontaires africains par le passé comme dans le présent, ceci en vue de favoriser la connaissance et la promotion du Service Civique. Selon lui, le Service Civique a permis de formaliser l'engagement qu'il avait déjà, sa passion pour les jeunes, la découverte de leurs talents et la nécessité de les orienter vers des opportunités d'expériences et de formations en vue de réaliser un projet concret. Il insiste sur le fait que c'est là un besoin crucial pour le Togo et l'Afrique en général. Il manifeste son enthousiasme de participer à ce Comité stratégique et souhaite à la fois découvrir les rouages du Service Civique et promouvoir davantage l'engagement de Service Civique. Il émet l'idée de proposer la mise en place d'une instance togolaise du même type que le Comité stratégique pour le volontariat au Togo. Il constate les efforts faits de l'ANVT, l'Association Nationale de Volontariat au Togo en partenariat avec France Volontaires Togo et pense que la mise en place d'un Comité stratégique apporterait peut-être plus de résultats encore. Il manifeste à nouveau son enthousiasme d'être présent à ce Comité stratégique et félicite l'ensemble de l'équipe.

Alexandre PARTOUCHE se présente à son tour. Il est en Service Civique au Réseau Français des Etudiant pour le Développement Durable et s'occupe des questions d'économie circulaire au sein des campus. L'objectif du REFEDD étant d'obtenir des campus 100 % durables avec en leur sein 100 % des étudiants sensibilisés. Il intervient beaucoup auprès du CROUS et des services publics afin de changer les régimes alimentaires, la gestion des déchets sur le campus, ou encore de poser la question de la provenance des produits. Il souhaitait faire une année de césure avant sa dernière année en école d'ingénieur et portait déjà son intérêt sur la question des enjeux environnementaux. Il a entendu parler du Service Civique par l'intermédiaire d'amis qui effectuaient leur mission. Le Service Civique lui permet de rester actif tout en réfléchissant à son avenir, de mieux comprendre le fonctionnement du milieu associatif et de s'engager. Sa présence au sein du collège des volontaires a été motivée par la prise de conscience, après trois mois de Service Civique, que le Service Civique est utile pour la société en termes de valeurs et d'engagement. Ainsi, il souhaiterait le promouvoir pour le bien commun.

Le tour du collège des volontaires s'achève par la prise de parole de Ibtissem EL GORFTI qui effectue son Service Civique au Centre du Service National d'Orléans. Elle est missionnée pour encadrer les JDC et s'occupe des entretiens individuels pour les jeunes en difficulté de lecture et les jeunes déscolarisés, pour lesquels elle opère un suivi. Après avoir commencé des études de tourisme, elle s'est posé la question du statut de fonctionnaire et s'est tournée vers le Service Civique proposé par le CSN d'Orléans en y voyant une bonne alternative.

La Présidente remercie le collège des volontaires pour leurs interventions, qui sont d'autant plus utiles que certains membres du Comité stratégique présents aujourd'hui le sont pour la première fois et connaissent moins en détail le Service Civique et toutes ses déclinaisons. Elle fait état de la diversité des profils des volontaires sélectionnés, d'origines géographiques allant jusqu'à l'international, à l'exception de la dimension européenne. Le Service Civique montre ainsi qu'existe au-delà des frontières, une réelle diversité des missions, des structures d'accueil, celles associatives prédominantes puis les ministères. Elle exprime toute sa reconnaissance à l'endroit des structures d'accueil qui effectuent un travail formidable auprès des jeunes. Par la diversité des missions, elle constate également la diversité des bénéficiaires qui sont touchés par les missions : les enfants, les jeunes décrocheurs, les personnes âgées, la nature, l'environnement. Elle espère que les personnes présentes à ce Comité peuvent ainsi prendre en compte l'étendue de la palette des possibilités.

La séance est officiellement ouverte à 10 h 14.

La Présidente ouvre officiellement la séance et salue toutes celles et ceux qui sont présents à ce Comité stratégique pour la première fois. Elle souhaite à tous collectivement des échanges dynamiques, inspirants, créatifs, harmonieux, et pas complètement consensuels.

Ouverture de la séance par la Présidente de l'ASC, approbation des minutes du précédent Comité stratégique et actualité de l'Agence

Le précédent Comité Stratégie s'est tenu le 19 septembre 2019. La Présidente informe que les personnes qui ne sont plus présentes à ce jour vont elles aussi recevoir les minutes afin de pouvoir y apporter leurs corrections et y ajouter des amendements. La Présidente s'enquiert de remarques éventuelles sur les minutes du précédent CS.

Les minutes du précédent Comité stratégique sont approuvées.

Présentation de la nouvelle composition du Comité stratégique

En introduction à ce tour de table, la Présidente informe que le Comité stratégique se compose de 37 membres, hors membres de droit qui eux sont 13 et du collège des Volontaires constitué de 10 jeunes. Le Comité en lui-même est composé de 7 collèges : les organismes d'accueil privés sans but lucratif, les organismes publics, les institutions ou organisations partenaires, les personnalités qualifiées – la Présidente salue Anne MUXEL, directrice de recherche en sociologie et en science politique au CNRS et Emmanuelle DAVIET, journaliste, Médiatrice des antennes de Radio France, créatrice d'InterClass', programme d'Education aux médias et à l'information de France Inter – les services déconcentrés de l'État, les membres de droit – dont le Conseil d'administration et deux députés, Sylvain Waserman et François Cormier- Bouligeon, et les volontaires. Seul le nom des structures apparaît sur la feuille d'émargement, sauf pour les membres de droit et les personnalités qualifiées. Pour un travail efficace et permettre à chacun de s'exprimer, la Présidente préconise que chaque structure soit représentée par une seule personne ayant le niveau de responsabilité adapté. La Présidente rappelle que par définition, les sujets abordés en Comité stratégique sont stratégiques, non pas opérationnels. Toutefois, afin de ne pas évacuer les sujets opérationnels, elle propose la réunion d'un Comité technique une à deux fois par an qui y serait dédié. La Présidente précise enfin que ce Comité stratégique est celui du Service Civique, prévu ainsi dans les statuts, non pas le Comité d'orientation de l'Agence du Service Civique.

Pendant le tour de table, deux enveloppes circuleront : chaque membre présent au Comité stratégique peut y glisser un papier pour répondre aux questions « ce que je souhaite apporter au Comité stratégique » et « ce que j'attends de ce Comité stratégique ». Les réponses données seront étudiées par l'Agence et une synthèse en sera faite, pour aboutir à un projet de Charte pour le fonctionnement du Comité, listant les droits, les devoirs, les règles de fonctionnement, les objectifs communs de cet organe de gouvernance.

Tour de table des personnes présentes au Comité stratégique :

Michel LEJEUNE, représente le Contrôle général économique et financier au ministère des Finances, bailleur de fonds de l'Agence. Arrivé récemment, il est en phase de découverte des activités de l'Agence et voit la réunion de ce Comité stratégique comme une opportunité de voir l'Agence en action pour la première fois.

Anne MUXEL, directrice de recherche en sociologie et en science politique au CNRS signifie son plaisir de participer à ce Comité stratégique de l'Agence du Service Civique qu'elle connaît bien pour en avoir déjà suivi les travaux et avoir déjà eu l'occasion d'intervenir. Ayant beaucoup travaillé sur le rapport de la jeunesse à la citoyenneté et à l'engagement, elle espère pouvoir contribuer aux réflexions du Comité.

Lucie VANHOUTTE, conseillère d'éducation populaire et de jeunesse à la Direction départementale de la Cohésion Sociale de la Vienne dont la capitale est Poitiers se présente ensuite. Elle travaille pour les services déconcentrés de l'État et est référente à la fois sur le Service civique et sur la mobilité internationale des jeunes avec l'engagement.

Vincent CLIVIO représente la Fédération nationale Familles Rurales en tant que délégué national Vie Associative. Il fait part de son souhait de développer le Service Civique en milieu rural et de la difficulté qui se présente d'avoir plus de postes que de jeunes en Service Civique cette année.

Priscillia GRANDMAIRE représente Pôle Emploi et plus particulièrement la Direction des Ressources Humaines. Elle informe l'auditoire que le dispositif qui gère le Service Civique au sein de Pôle emploi s'appelle la Direction du développement des talents et des compétences, au sein de laquelle elle est adjointe. C'est leur première participation au Comité stratégique, elle signifie son enthousiasme d'être présente afin de partager les réflexions.

Emmanuel MOURLET, président de l'UNIJ, association nationale qui fédère plus de 40 structures de la formation jeunesse réparties sur tout le territoire français se présente ensuite.

Christophe PARIS, Directeur général de l'Afev représentée en nombre aujourd'hui. L'Afev est l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville, mais l'acronyme est en cours de suppression. Elle développe un engagement dans de nombreux quartiers en France et auprès des jeunes sur différents programmes, notamment celui du Service Civique pour lutter contre les inégalités au sein de l'éducation, pour développer des actions dans des établissements auprès des enfants les plus en difficulté. Pour l'Afev, le Service Civique est un levier important de lutte contre ces inégalités.

François BODDAERT, représente le secrétariat général des Ministères sociaux, membre de droit du Comité stratégique puisque membre du Conseil d'administration. Le Secrétariat général porte deux grands programmes : un sur les sports et un sur la solidarité/santé précarité, celui-ci met également en place le développement des Services Civiques au sein des services déconcentrés de l'État dans son champ ministériel.

La Présidente précise que les ministères sociaux sont membres de droit en tant que membres du Conseil d'administration.

Marie-France BOUTROUE représente l'UNML, l'Union Nationale des Missions Locales au niveau national et est nouvellement chargée de la commission du Service Civique. L'UNML est une association d'élus, Mme BOUTROUE est elle-même élue comme Présidente de la mission locale de la Vallée de l'Oise.

Vanessa AUBLET est chargée de projets à l'UNML, elle accompagne exceptionnellement l'élue de Missions Locales au Comité stratégique de l'ASC. L'UNML représente 436 Missions Locales dans toute la France. L'UNML est le 3^{ème} agrément national en termes de nombre de contrats signés, par cette structure, ils contribuent à l'accessibilité des jeunes décrocheurs et à l'accessibilité des publics au sein du Service Civique.

Jean-Daniel BALME est Délégué général de France Volontaires, il représente la plateforme associative France Volontaires qui réunit trente-cinq associations, des collectivités territoriales et leurs associations représentatives (Régions de France, Assemblées des Départements de France, Cités Unies France) et les pouvoirs publics de l'État autour de l'engagement solidaire à l'international. France Volontaires est opérateur du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Séverine LAVILLE est responsable de l'unité développement des parcours d'engagement pour France Volontaires, elle s'occupe du développement du volontariat du dispositif.

Alexandre MARTINET, directeur départemental de la cohésion sociale de la Seine-Saint-Denis assiste à son premier Comité stratégique, en tant que représentant des services déconcentrés. Le département de Seine-Saint-Denis représente 1,6 million d'habitants dont 40 % sont dans un quartier politique de la ville ce qui correspond également à 40 % de la totalité des personnes habitant en QPV dans toute l'Île-de-France. Les enjeux en termes d'élan social et de développement du territoire sont extrêmement importants et le Service Civique y apporte une réponse assez importante.

Sandra SCHMIDT représente l'Office franco-allemand pour la jeunesse, elle est en charge du bureau qui s'occupe à la fois de la formation professionnelle, des échanges universitaires et du volontariat franco-allemand qui permet aux jeunes Français dans le Service Civique d'effectuer leurs missions en Allemagne. Ce programme étant basé sur la réciprocité, de jeunes Allemands viennent également effectuer leur Service Civique en France.

Daniel FREDOUT, directeur général de la Confédération des Maisons des jeunes et de la culture de France. Il représente au Comité stratégique de l'ASC les deux réseaux nationaux : la Fédération

Française des MJC et les Confédérations des MJC. Il y a 1200 MJC réparties sur le territoire français et, depuis le début de l'aventure, il y a eu 3500 jeunes volontaires accueillis.

Sylvie HEL-THELIER est la sous-directrice de la DJEPVA, Direction de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative, membre de droit de ce Comité stratégique. La DJEPVA est l'interlocuteur principal de l'ASC sur les sujets administratifs, financiers et stratégiques.

Caroline PRUDHOMME est responsable du pôle des politiques de jeunesse à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Hauts-de-France (DRJSCS). Elle excuse l'absence de monsieur Éric DUDOIT, directeur régional adjoint, membre de ce Comité. Les directions régionales ont pour vocation de déployer le Service Civique sur les territoires, en lien étroit avec l'ASC et les directions départementales de la cohésion sociale.

Bettina MANCHEL, cheffe de la mission jeunesse et citoyenneté à la Ville de Paris. Cette mission s'occupe de gérer l'accueil des volontaires au sein de la Ville.

Bérangère CHRISTOL représente temporairement le Service de Coopération et de Développement dans l'attente du directeur de la structure, monsieur Oliver LAGARDE. Le SCD intervient sur le Service Civique à l'international en réciprocité.

Delphine SOULT est chargée de mission à la DJEPVA, elle s'occupe notamment du suivi stratégique de l'Agence et apporte son expertise au règlement des politiques que peuvent poser les Services Civiques.

Claire CHANE-CHING représente le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères qui soutient plus particulièrement le développement du Service Civique à l'international. Elle se réjouit de la présence d'un Service Civique en réciprocité.

Radia BAKKOUCH est Présidente de l'association Coexister qui accueille plusieurs volontaires. L'association travaille particulièrement sur les questions d'inclusion et de diversité. Elle souhaite apporter au sein du Comité un vrai travail sur la qualité des missions, qui sont construites, portées par les volontaires, plus que simplement proposées par les structures.

Sophie BENTEGEAT est responsable du Service Civique à l'AP-HP, l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris. L'AP-HP développe le Service Civique dans ses 39 hôpitaux, avec globalement, un vrai retour positif, que cela soit auprès des patients, des jeunes volontaires ou des tuteurs, bien que cela ne soit pas facile pour ces tuteurs, qui sont en général des cadres de santé. Suivre le quotidien des jeunes demande réellement un investissement personnel et très engagé. Sophie BENTEGEAT annonce ensuite qu'il s'agit de sa dernière participation au Comité Stratégique de l'ASC pour raison de départ en retraite. Une nouvelle personne représentera bientôt l'AP-HP.

(Applaudissements et remerciements de la Présidente.)

Véronique BUSSON, chargée de mission volontariat pour le réseau Cotravail qui regroupe des associations qui font du volontariat depuis toujours à court et long terme. Concernant le Service Civique, il y a huit des associations de leur réseau qui sont agréées, et même s'il s'agit contrairement à d'autres d'un tout petit agrément, elles accueillent environ 500 volontaires par an en Service Civique et des jeunes en Service Volontaire Européen devenu Corps Européen de Solidarité. Sur les autres formes de volontariat, Cotravail est attachée à la pluralité des formes d'engagement de courte et de longue durée proposées aux jeunes et moins jeunes.

Étienne MAÏER représente le comité français pour l'Unicef qui vient d'intégrer le Comité stratégique. Il évoque son plaisir d'être présent puisqu'il suit le Service Civique depuis quelques années et espère pouvoir le faire encore à l'avenir.

Valérie YVARS est responsable développement de la Fondation COS Alexandre Glasberg, elle excuse Isabelle MOLLER, responsable des partenariats/mécénat qui est membre de ce comité. La Fondation COS Alexandre Glasberg a été créée en 1944 par l'abbé Alexandre Glasberg qui est un membre fondateur de France Terre d'asile. Elle gère aujourd'hui 60 établissements et services dans le secteur social, médicosocial et sanitaire auprès des personnes âgées et des personnes handicapées

adultes, mais également auprès de personnes en situation de précarité – réfugiés, demandeurs d’asile – mais également à l’échelle nationale des personnes en situation de très grande précarité avec notamment des parcours à la rue très lourds. La Fondation COS Alexandre Glasberg a l’agrément Service Civique depuis 2014. Elle a pu accueillir de nombreux Services Civiques sur des missions proches de leurs bénéficiaires avec des retours très positifs sur le dynamisme et l’énergie des échanges. Valérie YVARS formule le souhait que ce partenariat puisse se poursuivre.

Amélie JEANNIN est responsable de la vie associative et de l’engagement à l’UFCV qui accueille près de 500 volontaires par an et promeut tous les dispositifs et toutes les modalités d’engagement. À ce titre, l’UFCV souhaite continuer de porter ainsi la promotion du dispositif du Service Civique.

Marie TRELLU-KANE est Présidente exécutive et fondatrice d’Unis-Cité qui expérimente des formes de Service Civique depuis bientôt 25 ans, soit un peu plus longtemps que le dispositif Service Civique lui-même. La conviction qu’elle souhaite partager au sein du Comité stratégique est que le Service Civique devrait devenir une étape naturelle, presque incontournable dans le parcours de tous les jeunes. Sur le terrain, Unis-Cité est plutôt un Service Civique collectif qui fait se rencontrer des jeunes issus de multiples horizons, une vraie équipe de plusieurs milliers de jeunes chaque année, sur de très nombreuses missions différentes. L’autre volet d’activité d’Unis-Cité est l’intermédiation, l’information et l’accompagnement des structures.

Claire THOURY est Déléguée générale d’Animafac, réseau national d’associations étudiantes qui en rassemble environ 4000. Leur travail est d’accompagner la réalisation des projets de ces associations qui sont toutes de tailles différentes et qui ont des thématiques très diversifiées. À ce titre, Animafac pratique l’intermédiation. Ainsi, Alexandre, membre du collège des Volontaires fait son Service Civique au Refedd par l’intermédiaire d’Animafac. Claire THOURY se réjouit qu’Alexandre soit membre du collège et d’être elle-même ici présente.

Noëlle PIRONY représente APF France handicap, association nationale ayant la particularité d’être un mouvement de défense des droits des personnes en situation de handicap et d’être en même temps gestionnaire d’environ 500 structures sociales réparties sur tout le territoire national. APF France handicap est membre du Comité stratégique depuis 2012, suite à une invitation de Martin HIRSCH qui souhaitait monter en puissance en matière d’accueil de jeunes en situation de handicap avec un objectif de + 6 % en 2012 qui n’est pas encore totalement atteint. APF France handicap invite l’ensemble des membres du Comité stratégique à garder à l’esprit que les missions de Service Civique ont un rapport avec la mixité et qu’il ne faut donc pas oublier les jeunes en situation de handicap. Madame PIRONY déclare qu’elle sera là pour le rappeler, aussi bien au niveau des discussions stratégiques de ce comité qu’au sein de leurs propres organisations.

Florence RABBAT est vice-Présidente de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France qui regroupe les amicales, les unions départementales et régionales jusqu’à la Fédération Nationale. La Fédération représente plus de 200 000 sapeurs-pompiers volontaires, 50 000 sapeurs-pompiers professionnels, 30 000 jeunes sapeurs-pompiers qui ont un engagement citoyen auprès des corps de sapeurs-pompiers de France. Les SDIS, Services Départementaux d’Incendie et de Secours et les Unions départementales font preuve d’un engagement sociétal avec le Service Civique en complément, des classes de cadets à la sécurité civile, qui représentent de vrais engagements citoyens à différents niveaux qu’il convient d’harmoniser.

Juliette GATIGNON est Directrice nationale d’Unis-Cité et souhaite donner quelques chiffres à mettre en rapport avec les propos tenus précédemment : Unis-Cité représente 8000 volontaires par an, la diversité est bien présente chez Unis-Cité avec 20 % de jeunes issus des quartiers prioritaires, 17 % de mineurs, une présence sur environ 80 villes moyennes et grandes et en termes de handicap, Unis-Cité atteint les 5,5 % avec la volonté de progresser vite.

Emmanuelle DAVIET est présente au Comité en tant que personnalité qualifiée. Journaliste ayant fait ses débuts de carrière en région, elle a ensuite exercé huit ans à France Info puis douze ans à France Inter. Après les attentats de janvier 2015, alors chef du service Société de la rédaction, la direction de France Inter l’a chargée de concevoir un programme d’éducation aux médias et à l’information à destination des jeunes grandissant dans les quartiers situés en zone d’éducationn prioritaire. L’objectif est de les accompagner pendant une année à la découverte de l’univers du journalisme et retisser un lien de confiance. Ce programme, multiprimé, vise à développer l’esprit

critique des élèves, leur faire découvrir d'autres univers et s'ouvrir au monde en réalisant des reportages ensuite diffusés sur l'antenne de France Inter. Au-delà d'être journaliste, elle est, depuis septembre 2018, Médiatrice des antennes de Radio France, écoutées chaque jour par 15 millions d'auditeurs. Ceux-ci lui écrivent et la médiatrice reçoit en moyenne 800 saisines par jour. Là aussi il s'agit d'entretenir le lien de confiance auprès des publics, extrêmement sensibles à la prise en compte de leurs remarques. L'attente est immense à l'égard du service public. Le rôle de la médiatrice consiste notamment à expliquer les lignes et les partis pris éditoriaux des antennes, les méthodes de travail des médias étant peu connues du public. Extrêmement sensibilisée sur ce point (la confiance à l'égard de la presse) c'est le sujet de ses propres travaux de recherche puisqu'elle est également enseignante-chercheuse à Paris III Sorbonne Nouvelle. Elle exprime son enthousiasme d'avoir été sollicitée pour participer à ce Comité stratégique. Mme DAVIET espère pouvoir y apporter sa contribution et mettre en valeur le travail du Comité qu'elle trouve absolument nécessaire pour retisser les liens et assurer la mixité sociale qui fait défaut dans bien des secteurs du pays.

Matthieu SCHENK est responsable mobilisation des communautés au sein de l'Institut de l'Engagement et remplace exceptionnellement la directrice générale Claire de MAZANCOURT absente aujourd'hui. L'Institut de l'Engagement est une association créée un an après le Service Civique, présidée encore aujourd'hui par Martin HIRSCH, qui a pour idée d'accompagner tous les jeunes qui le souhaitent après un Service Civique sur un projet d'avenir : recherche d'emploi, création d'activité ou encore reprise d'études. Chaque année, 3000 jeunes sont reçus sur dossier puis entretien. L'Institut de l'Engagement les conseille, leur donne des orientations quant à leur projet d'avenir ; au total, 3700 jeunes reçoivent un accompagnement personnalisé d'un an à l'issue de leur volontariat. L'Institut de l'Engagement propose également d'autres programmes : avec la Fédération nationale des Familles Rurales, la Ligue de l'enseignement et la Croix-Rouge, l'Institut développe le programme « Gouvernance et Engagement » avec la Masterclass du même nom qui permet aux jeunes engagés bénévoles en association d'acquérir plus de compétences et d'y acquérir des responsabilités. Il est intéressant que les jeunes engagés en Service Civique ait également ce point de vue de ceux engagés comme bénévoles, que montre qu'il est possible de garder une trace dans une association en étant engagé bénévole, mais aussi de gagner en compétences. Le Service Civique est un puissant tremplin dans cet engagement et dans la suite du parcours professionnel des jeunes. Matthieu SCHENK souhaiterait valoriser cette notion.

Pierre CATALAN est responsable du volontariat à la Croix-Rouge française qui accueille 500 volontaires en Service Civique et en envoie une vingtaine en Corps Européen de Solidarité ainsi qu'en volontariat associatif en Outre-Mer. L'une des premières raisons pour lesquelles la Croix-Rouge française a tenu à rejoindre le Comité stratégique est que, même s'il s'agit d'un volontariat plus rare, il a son utilité dans le cadre d'un parcours d'engagement, à la fois dans la continuité de l'accompagnement des jeunes après le Service Civique, mais aussi dans la continuité de la découverte de soi. Il leur tient à cœur de convertir au mieux les 500 volontaires au bénévolat, faire en sorte qu'ils se sentent bien dans leur Service Civique afin de se sentir légitimes à rejoindre les rangs de l'association en tant que bénévole. 33 % de leurs volontaires restent ainsi bénévoles chez eux. La Croix Rouge est militante dans la qualité du Service Civique dans le périmètre des fondamentaux définis par la loi de 2010 : travailler à des parcours d'engagement, ouverture et amélioration des droits et de la connaissance des droits des volontaires y compris sur le handicap, travailler sur la façon dont l'engagement peut être un levier d'inclusion que ce soit pour les personnes en milieu rural, pour les personnes en situation de handicap, pour les personnes éloignées des opportunités ou encore pour les personnes en pleine découverte d'un nouvel environnement de vie après un parcours migratoire.

Sébastien d'ORNANO, responsable du secteur inclusion formation de l'Association nationale des Compagnons Bâisseurs, représente la Présidente Suzanne de CHEVEIGNE absente aujourd'hui. Ils rejoignent le Comité stratégique avec l'envie de s'engager un peu plus. Les Compagnons Bâisseurs travaillent sur l'amélioration de l'habitat des « gens d'en bas » et travaillent sous forme de chantiers partagés avec la participation des habitants, des animateurs techniques, des voisins et des jeunes en Service Civique. Il y a beaucoup d'entre-aide. Très attachés à la mixité sociale, les Compagnons Bâisseurs n'ont jamais de prérequis sur le niveau scolaire avec à peu près 47 % de jeunes peu ou pas diplômés pour 53 % de post-bac. Les mêmes missions sont proposées selon les profils, ce qui donne une mixité assez dynamique. La qualité est pour eux aussi très importante et représente une des raisons de leur présence au Comité stratégique.

Anne-Claire DEVOGE, vice-Présidente Engagement au Mouvement Associatif, participe à son premier Comité stratégique. Elle est présente au titre d'associations de jeunesse et d'éducation populaire dont certaines sont autour de la table. Le Mouvement Associatif travaille sur toutes les questions d'engagement, pas juste celles du Service Civique, mais avec un focus particulier sur cette question. Les logiques d'engagement, d'accompagnement, de formation et d'accueil sont pour eux aussi une promotion de la vie associative en France, et ils ont la particularité de faire des propositions sur tous les sujets, sur tous les axes de la vie des engagements, dont celui du Service Civique. Le Mouvement Associatif apporte sa contribution à la fois sur de l'analyse, par exemple le projet de loi de finances 2020 sur lequel ils ont été assez critiques, mais aussi leur expertise sur des logiques d'accompagnement de la jeunesse, notamment en Service Civique sur le Corps Européen de Solidarité ou sur d'autres dispositifs. Le Mouvement Associatif est présent avec certaines associations à l'international : une coordination en France reliée à d'autres plateformes internationales ce qui permet un regard sur les questions de mobilité et sur les politiques jeunesse aux niveaux européen et international. Enfin, elle n'oublie pas la question d'inclusion avec l'accueil de jeunes porteurs de différents handicaps en Service Civique notamment sur le département de la Seine-Saint-Denis ainsi qu'une réelle préoccupation sur la question de l'accueil en TOM. Ils animent en amont et en aval une plateforme particulièrement axée sur le Service Civique.

La Présidente précise que le Forum Français de la jeunesse a est intégré ce Comité stratégique, mais est empêché aujourd'hui de même que le collectif d'évaluateurs du programme Erasmus + sur le volet éducation formation Eval'UE.

Marianne BESEME, Secrétaire générale de l'Office franco-québécois pour la jeunesse qui rejoint le Comité stratégique pour un premier mandat . Cet organisme a plus de 50 ans et accompagne plus de 5000 jeunes par an entre la France et le Québec ; l'OFQJ possède un programme de Service Civique depuis 10 ans. L'accompagnement des volontaires français sur des structures québécoises se traduit par une intermédiation. Le travail conjoint avec l'ASC de promotion a permis de faire connaître le volontariat au-delà de l'Atlantique, et le Québec a désormais adopté un programme de volontariat, ce qui n'était pas une évidence au départ. Le programme de volontariat franco-québécois a été lancé l'année dernière à destination de jeunes plus éloignés de la mobilité et de l'emploi. L'office est heureux de rejoindre le Comité et souhaite pouvoir faire la promotion du Service Civique qui reste un véritable enjeu, mais plus précisément encore de travailler et d'être vigilant sur la qualité des missions et de l'accompagnement avec toutes les spécificités qui peuvent se présenter à l'international, ainsi que la question d'inclusion qui est encore plus difficile encore à l'international.

Anne BENNET représente la Direction générale de l'enseignement scolaire au ministère de l'Education nationale, qui est une structure d'accueil importante pour les volontaires en Service Civique. Au sein de la sous-direction, la principale préoccupation concerne les questions techniques de répartition entre les Académies qui sont elles-mêmes en position de recrutement. Il y a donc un gros travail d'animation de réseau qui se fait autour de cette répartition. Madame BENNET manifeste sa joie d'être présente au Comité stratégique, notamment afin d'orienter davantage leur attention sur la qualité des missions, de l'accompagnement, tout en veillant à répondre positivement aux besoins forts de mise en relation entre les jeunes volontaires et les enjeux au sein de l'école de relation, de médiation entre les différentes communautés qui sont au cœur des missions confiées aux volontaires.

La Présidente exprime les espoirs qui sont placés en la Direction générale de l'Enseignement scolaire, notamment du point de vue du plan d'action.

Mickaël HUET est responsable du développement associatif, de l'engagement et de la vie militante à la Ligue de l'Enseignement qui est composée de 103 fédérations départementales, plus l'USEP et l'UFOLEP qui sont les structures sportives de la Ligue. La Ligue est représentée dans environ 30 000 communes en France et dans chaque département du territoire, y compris DROM-COM. Environ 24 000 associations sont affiliées à la Ligue de l'Enseignement. C'est un vieux mouvement d'éducation populaire et un gros réseau associatif. Leur spécificité est de faire beaucoup de Services Civiques en intermédiation, environ 80 % de leur volume de volontaires en Service Civique sont dans les associations affiliées à la Ligue au plus près des territoires avec l'objectif de rendre le Service Civique le plus accessible possible aux jeunes en quartier rural et prioritaire, mais aussi aux petites et très petites associations avec un accompagnement spécifique basé sur le double tutorat.

François CORMIER-BOULIGEON est député du Cher et représente l'Assemblée nationale depuis 2017 au sein de ce Comité stratégique. Il rappelle les missions d'un député d'après l'article 24 de la Constitution : voter les lois et évaluer la mise en place des politiques publiques, mais surtout, en ce qui concerne le Comité stratégique, les députés votent la loi et notamment la loi de finances, donc le budget mis en œuvre pas les ministères et par l'Agence. Mais les députés ne se contentent pas d'apporter des financements, monsieur CORMIER-BOULIGEON s'intéresse à la mise en place du dispositif partout en France et à l'enrichissement des missions, ce qui sera vu dans le plan d'action 2020. Monsieur CORMIER-BOULIGEON se réjouit du tour de table qui permet de se rencontrer et de se connaître, mais aussi qui montre la réussite de l'ancrage du Service Civique, aussi bien des personnes et organismes qui sont là depuis le début que des nouveaux venus. Il remercie les jeunes volontaires qui se saisissent du témoin et qui vont participer à la transmission, élément important du Service Civique.

Le point 3 de l'ordre du jour ayant été anticipé, la Présidente propose d'aborder quelques actualités de l'Agence en cinq points.

Actualités de l'Agence et point d'information

- La campagne d'agrément
- Les travaux d'accompagnement des jeunes et des organismes
- Les 10 ans du Service Civique
- Le nouveau site Internet
- Les synergies entre le Service Civique et les programmes européens

David KNECHT prend la parole à propos du rôle de la campagne d'agrément. Il est rappelé que la campagne d'agrément est en cours pour 2020, la date fixée pour le retour des dossiers étant le 4 décembre au soir, celle-ci n'est cependant pas absolue. Le Directeur général incite fortement les organismes à s'inscrire dans ce calendrier pour transmettre les dossiers, tableaux et documents concernant les demandes d'agrément. Cette campagne répond à trois axes qui irriguent le plan d'action :

- la qualité, un des grands principes du Service Civique qui implique de renforcer, rappeler, réaffirmer les principes tels que la non-substitution à l'emploi, au stage et au bénévolat ; l'accessibilité et l'universalité d'accès au dispositif ; et les différenciants du Service Civique, à savoir le tutorat, la Formation Civique et Citoyenne et l'accompagnement au projet d'avenir qui sont des marqueurs fondamentaux du dispositif et qui doivent être à la base et au fondement de tout projet d'accueil de jeune volontaire.

- l'ambition, puisque le gouvernement et la représentation nationale ont confirmé l'objectif d'au moins 145 000 jeunes volontaires en Service Civique en 2020.

- la soutenabilité budgétaire, financière. Les moyens accordés sont en hausse maîtrisée et la soutenabilité implique un rôle important de toute la communauté du Service Civique pour un pilotage renforcé. L'Agence a un rôle important à jouer en fournissant les outils informatiques de suivi et de pilotage infra annuel permettant de maîtriser les dotations et agréments. L'investissement de l'État nécessite, pour le Service Civique, que l'Agence et tous les acteurs de cette politique publique soient en capacité de maîtriser cette enveloppe budgétaire au service du dispositif. Un dispositif qui en est capable est un dispositif mature, puissant, sûr, qui pourra continuer à se développer.

La Présidente demande s'il y a des questions.

Mme TRELLU-KANE informe que la plateforme interassociative du Service Civique, qui regroupe certaines associations présentes au Comité stratégique et d'autres s'est réunie pour aborder certains sujets. Elle souhaite ainsi faire part des remarques concernant les deux derniers points du plan d'action sur ce cadrage budgétaire. Mme DEVOGE et M. CATALAN vont intervenir sur ces sujets-là.

Mme DEVOGE intervient au nom de la plateforme interassociative du Service Civique, pour présenter une expression concernant l'augmentation du nombre des volontaires mise en rapport avec le budget attribué au dispositif, qui donne lieu à un calcul assez simple concernant la durée des missions. Ils considèrent que huit mois est la durée moyenne intéressante, importante, pour les missions du dispositif car c'est un enjeu de qualité pour les acteurs et les bénéficiaires. Ils sont très attentifs à ce que cette durée ne baisse pas à sept mois. Quant au budget alloué, il permet de créer 1900 missions supplémentaires de huit mois, mais Mme DEVOGE exprime leur regret que le budget ne soit pas davantage en augmentation.

M. CATALAN poursuit cette prise de parole au nom de la plateforme interassociative du Service Civique et indique quel est ce calcul : il y a une augmentation de 3,5 % du nombre de volontaires souhaité en stock sur 2020 par rapport à 2019. Si 500 volontaires sont accueillis sur une durée moyenne de 8 mois, cela permet d'obtenir une aide à l'accompagnement et à la formation civique et citoyenne de 450 000 euros. Si l'augmentation de 3,5 % (520 volontaires environ) est appliquée sur une durée moyenne de 7 mois, cela donne environ 800 euros d'aide à l'accompagnement par jeune, soit un budget de 416 000 euros. En définitive, il y a 34 000 euros de moins pour plus de volontaires, ce qui entraîne un impact sur la qualité et est alarmant. La plateforme interassociative du Service Civique ne voudrait pas que la qualité se fasse au détriment de la formation civique et citoyenne, déjà difficile à mettre en œuvre actuellement. Il semble important de conserver les fondamentaux d'une formation civique et citoyenne collective et qu'elle permette aux jeunes de se rencontrer, d'obtenir un apport théorique. 93 % des volontaires sont satisfaits de s'être rencontrés en FCC, ce qui est assez représentatif. Il faut préserver le Service Civique et la FCC, en maintenir la durée et il ne faut pas se priver d'autres temps de rencontre en plus afin que les jeunes puissent continuer à mettre en relation leurs pratiques, leurs idées, leurs actions, leurs initiatives pour enrichir le Service Civique, ce qui permettra in fine dans chaque organisme d'accueil de renforcer l'inventivité et l'initiative des jeunes.

Mme BENTEGEAT réagit pour dire que cette réduction avait en effet été évoquée comme une éventualité et qu'elle en est tout à fait désolée car à l'AP-HP, la durée de huit mois constitue un seuil minimum. Si l'on parle de qualité de mission, tout ce qui peut en réduire la durée sera un gage de moindre qualité car les tuteurs qui appartiennent au personnel hospitalier sont très occupés. Il faut un temps d'investissement, d'accueil, de présentation du service qui est impossible en sept mois. Cela sans compter la FCC, dont le PSC1. Mme BENTEGEAT signifie qu'elle est absolument contre ces réductions qui ont un impact sur la qualité.

La Présidente indique comprendre le point de vue des structures d'accueil et prendre bonne note des ces éléments, tout en rappelant le cadre présenté par le Directeur général. Elle souligne que l'Agence dispose d'une enveloppe budgétaire et doit atteindre une cible de jeunes, les deux étant fixées par le PLF. Elle se souvient aussi que de nombreux acteurs du SC ont généré comme une forme de « pression » pour une augmentation du nombre de volontaires .

Mme BENTEGEAT exprime sa crainte que la durée soit réduite à six mois dans un an.

Mme TRELLU-KANE constate que, même si l'Agence n'y peut rien, le PLF ne suffit pas. La croissance prévue par celui-ci pour le Service Civique permet soit de stagner en nombre de jeunes en conservant la durée de huit mois, soit d'augmenter légèrement en baissant à sept mois.

La Présidente indique que le PLF lui-même donne cette cible de 145 000 volontaires en Service Civique en 2020.

Mme TRELLU-KANE répond que la plateforme interassociative du Service Civique conteste donc la cible.

M. FREDOUT demande la parole car le terme de « pression » le fait réagir. Il déclare que d'une part, il ne pense pas que les propos tenus, qu'il partage, soient en opposition avec la direction de l'Agence, tout le monde se retrouvant dans la même situation et il faut gérer cette contrainte. Il s'adresse également au député en ces termes. Aujourd'hui, le paradoxe qui heurte l'ensemble du réseau, c'est qu'au moment où est promue une société de l'engagement, tous les discours allant en ce sens, plusieurs jeunes se font rejeter leur demande d'engagement. Il constate donc un réel paradoxe et ajoute à cela le manque de perspective, car pour faire de la qualité, pour travailler sur des logiques de

parcours et amener les jeunes sur celles-ci, il faut une visibilité et du temps. Casser ces dynamiques-là n'est pas dévastateur pour les organisations, mais l'est pour les jeunes qui veulent s'engager.

M. PARIS remercie les porte-parole de la plateforme interassociative du Service Civique à laquelle l'Afev est partie prenante. Il souhaite lui aussi insister sur la question de la durée, qui est un élément clé de qualité car elle touche à la fois la question de l'accueil, de l'information, mais aussi la nature des actions. Par ailleurs, une année scolaire s'effectue sur dix mois et si l'on veut travailler dans le fond sur des missions intéressantes, de qualités qui impactent aussi le parcours des jeunes, en descendant en dessous de huit mois, cela change profondément la situation. Il conclut que quelque chose d'essentiel se joue sur la question de la durée.

Mme VANHOUTTE affirme que tout ce que l'on vient d'entendre, on l'entend aussi de la part des organismes départementaux. Elle sollicite le collège des Volontaires en Service Civique pour avoir leur avis sur la question de la durée.

Selon Alexandre PARTOUCHE, il est vital de permettre aux associations de choisir la durée, car des missions nécessitent plus de temps que d'autres. Être centré sur le nombre de jeune au total risque à terme de porter préjudice à tous car ils entameront des missions sans aller jusqu'au bout. Cela peut avantager les associations qui proposent des missions courtes, mais c'est une véritable épine dans le pied pour les autres malgré les avantages financiers. Il doit s'agir plus d'une question de temps que d'argent.

Maïa CISSE-DEJEAN explique que certaines missions mettent plus de temps à commencer que d'autres. Dans son cas, pour les hospitalisations à domicile, il y a eu un mois de battement entre le moment de début de mission et sa première visite à domicile, car ce ne sont pas des missions faciles, elles nécessitent une prise de temps pour être expliquées du point de vue de leurs tenants et aboutissants, mais aussi d'un temps de présentation à l'équipe et aux patients pour instaurer un rapport de confiance. Le jeune a besoin de ce temps pour s'impliquer et, pour ce type de mission, il sera très compliqué d'en diminuer la durée.

Alexandre PARTOUCHE ajoute qu'il faudrait peut-être laisser la liberté aux associations sur cette question de temps.

Lola BOURBAN considère également qu'il faut laisser un temps aux jeunes. Quand un jeune se lance dans un Service Civique, cela représente bien souvent un stop à ses études et six mois ne sont pas suffisants, il n'aura pas le temps d'apprendre.

Alexandre PARTOUCHE prononce l'hypothèse que ces missions réduites en temps attireront peut-être moins de jeunes.

Lola BOURBAN dit que quand elle a vu des missions de six mois lors de ses recherches, elle ne s'y est pas intéressée.

Komi Martin FOLLY ajoute que pour la durée, l'idéal est huit mois. Après le tour de table, un mot revient systématiquement : « accompagner les jeunes ». Quand il arrive, le jeune doit d'abord identifier ce qu'il a à faire dans sa structure d'accueil. Dans un premier temps, le jeune ne sait pas exactement où se situer, les huit mois sont nécessaires pour permettre au jeune de se lancer et éventuellement de poursuivre sa mission ensuite.

Lucas THEO donne l'exemple de son cas d'intervention au sein d'un collège pour dire qu'il serait extrêmement frustrant de laisser les jeunes qu'il accompagne dans ce cadre juste avant d'atteindre l'aboutissement du travail effectué avec eux.

La Présidente acquiesce, la question de la durée se pose également pour les bénéficiaires.

Estelle BARRE qui intervient pour le dispositif « Devoirs Faits » dans le cadre de son Service Civique rejoint les propos tenus par Lucas THEO. Son Service Civique a démarré fin septembre, après la rentrée et se termine fin juin ce qui va lui permettre d'accompagner les 3^{ème} jusqu'à leur brevet. Avec une durée de sept mois, elle terminerait en février et sa mission perdrait alors tout son sens.

Lola BOURBAN exprime qu'elle comprend la question des financements, mais que la réalité du terrain est bien différente. À l'Afev, ils accueillent des jeunes en difficulté. Les abandonner en cours d'année pour des raisons budgétaires serait incompris. Il y a une incohérence entre la réalité et la contrainte budgétaire.

Brice HERMOSO rejoint les propos tenus par les autres volontaires. Cependant, il émet la réflexion que cela dépend peut-être aussi des secteurs. L'Éducation Nationale ou l'AP-HP nécessitent des temps plus longs de formation, mais d'autres missions de Service Civique demandent probablement moins de formation. Ainsi, il faudrait adapter le temps du contrat pour chaque mission. Il reste cependant d'accord avec le fait que si l'on baisse la durée, la qualité en pâtira.

Mme BOUTROUE apporte quelques précisions par rapport à ce qui a été dit au niveau De la plateforme interassociative du Service Civique. Dans Missions Locales, avant qu'un jeune accède à une réelle autonomie, il s'écoule entre 18 et 24 mois. Ensuite, il est question de parcours de vie : si l'on souhaite un parcours qui aille vraiment vers l'autonomie, six mois lui semblent trop courts. Le souhait des structures est que le jeune aille vers sa propre autonomie après. Quand on regarde dans les collectivités territoriales, il y a un vrai tutorat. Si l'on souhaite que le jeune s'approprie le lieu, l'entreprise, l'association, pour comprendre l'objet de sa mission, il lui faut du temps. Sinon il s'agit seulement d'une forme d'intérim. Par ailleurs, Mme BOUTROUE délivre le constat que les jeunes ne sont jamais dans le même état d'esprit quand ils rentrent dans les Missions Locales et quand ils en sortent. Les jeunes ont une autre appréciation et c'est important pour la cohésion.

Essohanam MALANLE du collège des Volontaires prend la parole pour dire qu'il rejoint l'avis de ses camarades, mais souhaite revenir sur les raisons de cet avis concernant la durée des missions. À la lecture plan d'action 2020, il est question de considérer avant, pendant et après la mission. Il y a un travail préalable avec le volontaire intéressé, ensuite, il y a le temps de la mission qui est la deuxième étape, puis vient le « après » qui correspond au projet d'avenir du jeune. Essohanam MALANLE pense que cela n'est pas pris en compte comme une réelle responsabilité de la structure d'accueil. Si un temps de tutorat un peu plus conséquent était instauré, cela permettrait au tuteur de mieux préparer le jeune à sa mission. En définitive, il considère qu'il faudrait mieux préparer le terrain en amont pour le jeune et, à la fin, créer un temps d'un mois, plutôt qu'une semaine, consacré à son projet d'avenir. Pour ces raisons, il estime que le temps minimum de mission doit être de huit mois.

Mme DAVIET demande la parole car elle trouve l'échange très intéressant et ces propos font écho aux problèmes rencontrés avec Interclass'. Des journalistes étrangers désirent s'inspirer de ce concept de programme car son efficacité est reconnue. A Radio France, certains collaborateurs trouvent que le dispositif ne touche pas suffisamment de jeunes. Il a été fait appel à un audit privé pour réaliser une étude d'impact. Sur une année, le programme touche environ 250 jeunes ce qui est modeste au regard d'une cohorte dans l'Éducation nationale. Mme DAVIET défend le fait de faire moins, mais plus qualitatif. Dans le sillage de France Inter, des confrères d'un quotidien prestigieux se sont lancés dans l'éducation aux médias et à l'information et proposent quant à eux deux heures face aux élèves, ce qui est louable, mais reste insuffisant pour un véritable travail de fond. Interclass' consacre entre 40 et 50 heures aux élèves sur toute une année scolaire. Il est important que ce volume horaire soit respecté car ces jeunes ont besoin de s'approprier leurs usages. Elle rejoint les propos de Mme BOUTROUE sur le fait que les jeunes ne sont pas les mêmes à l'entrée et à la sortie du programme et il est impossible d'obtenir cela en un temps court et réduit. Selon elle, il faut du temps pour instaurer une confiance et des pratiques. Elle comprend la politique financière, mais elle pose la question de l'équation : faire plus de chiffres et mais qualitativement moins bien pour ces élèves, ou agir avec moins d'élèves qui ressortiront transformés par cette expérience.

La Présidente remercie les intervenants et donne la parole à M. le député.

M. CORMIER-BOULIGEON manifeste son accord absolu avec les propos tenus. Il considère lui aussi que la durée est importante et qu'une durée de huit mois est une base intéressante pour l'acquisition de l'expérience et pour que les organismes d'accueil puissent le faire dans de bonnes conditions. Il est attaché à la qualité de la FCC qu'il ne souhaite pas voir remise en cause, mais également à la montée en puissance du dispositif – tout comme la Présidente et le Directeur général. L'objectif fixé initialement était la moitié d'une classe d'âge, soit 350 000 jeunes, dont nous sommes encore loin. Il souhaite que tous les jeunes qui le veulent puissent s'engager en Service Civique, il est attaché à ce que de nouveaux organismes d'accueil puissent venir ainsi qu'à satisfaire la mixité du Service Civique,

avec des publics différents, des jeunes différents, mais aussi des territoires différents. Il est très reconnaissant de la franchise avec laquelle chacun des intervenants s'est exprimé car tous ceux déjà convaincus de l'utilité du Service Civique et des dispositifs d'engagement ont besoin de convaincre les décideurs que ce ne sont pas que des dépenses, mais un réel investissement, et que les millions manquants sont déterminants pour assurer une bonne durée de la cible. La société actuelle se fracture et dans ce contexte il est nécessaire et obligatoire de forger du commun. M. CORMIER-BOULIGEON est absolument convaincu que le Service Civique forge du commun, et qu'il change la vie des jeunes. Avant de quitter le Comité, le député signale qu'il reste à l'écoute de chacun et donne ses coordonnées en vue du point qui sera effectué le mardi suivant devant sa commission à propos du Service Civique. Il conclut sur l'aspect positif des choses : selon lui, les politiques d'engagement sont ancrées dans la tête des décideurs. Si certains le considèrent en concurrence avec le SNU, lui pense que cela peut effectivement être un risque, mais que cela doit surtout être une opportunité. À ce sujet, il plaide pour que le SNU soit le premier étage de la fusée d'engagement, et que le deuxième étage soit en grande partie constitué par le Service Civique. Mais pour cela, il faut se renforcer les uns les autres. En dépit des 2 300 milliards de dettes publiques, il déclare devant le Comité que ce qu'il finance à travers lui, c'est l'avenir de leur société et de leur République. Il exprime le besoin de partager cela avec ses 576 autres collègues députés.

Pour donner écho à toutes ces réactions, la Présidente propose que les membres du Comité stratégique ajoutent une recommandation au plan d'action puisque c'est le Comité stratégique qui transmet le plan d'action au Conseil d'administration. Très sensible à tous les arguments et témoignages, en particulier ceux des volontaires, la Présidente rappelle néanmoins que c'est sur la base de la cible de jeunes et les crédits financiers accordés que sera établi et voté par le Conseil d'administration un budget qui concerne un nombre de jeunes et un certain nombre de mois.

Mme BAKKOUCH répond que c'est une approche qui peut effectivement être utile, mais l'équation apparaît un peu compliquée d'un point de vue financier. Tout le monde est pour une amélioration de la qualité et le maintien de la durée des missions. Elle pense que l'idée de la souplesse est importante et qu'il faudrait peut-être insister sur ce facteur.

Mme BENTEGEAT se demande si un argumentaire élaboré de la part du Comité faisant la démonstration du retour sur investissement financier et sociétal du Service Civique ne pourrait pas apporter au débat. Elle donne l'exemple de l'insertion professionnelle de jeunes décrocheurs qui deviennent finalement brancardiers ou suivent les métiers de l'hôpital à l'issue de leur Service Civique, ce qui prouve qu'il y a là une économie à long terme sur les dépenses publiques.

La Présidente indique que, selon elle, beaucoup connaissent les arguments, il est davantage question ici de contraintes budgétaires de l'État. Le prochain Conseil d'administration se tenant le 11 décembre, la Présidente se tient prête à faire remonter les remarques du Comité de manière jointe au plan d'action.

Mme BOUTROUE rapporte un autre élément : dernièrement elle a eu à intervenir dans une agglomération qui verse 1,65 euros/habitant, soit 144 000 euros pour l'ensemble de l'agglomération. Elle reçoit 640 000 euros par le fait qu'ils reçoivent des garanties jeunes et du fait qu'ils aient des jeunes en mission. Selon elle, on ne regarde jamais ce phénomène-là : il s'agit d'argent public qui redescend sur les territoires et dans le bassin de l'emploi et qui permet aux jeunes et aux familles d'avoir des moyens qui font vivre le territoire autour d'eux. Il y a un retour sur investissement, il faut l'entendre, même si on a l'impression que cela coûte.

Selon M. SCHENK, la parole des jeunes est souvent oubliée, parfois au détriment de la parole des associations qui sont là pour les représenter. La plupart des députés ou des institutions n'entendent pas forcément les jeunes directement, ce qu'ils aiment ou non, l'impact sur leur parcours personnel et professionnel. Il rappelle ainsi l'importance que le Comité puisse appuyer la prise de parole de ces jeunes auprès des institutions qui votent lois et budgets sans savoir vraiment ce que les jeunes font sur le terrain.

La Présidente renvoie alors au point 4 du document sur les critères d'instruction, dont le cinquième est « la communication et la valorisation du Service Civique » qui se fait sous différentes formes, notamment par le rassemblement de volontaires. Elle croit beaucoup à l'intérêt de donner une portée plus politique à ces rassemblements, qui sont une occasion d'inviter des décideurs politiques locaux et

nationaux à venir écouter les jeunes. La Présidente appelle le Comité à lui faire passer un argumentaire et s'engage à transmettre cette recommandation au Conseil d'administration dans le cadre du plan d'action 2020.

M. DIDI, représentant du Forum Français de la Jeunesse est invité à prendre la parole. La spécificité du FFJ est qu'il représente 18 organisations nationales de jeunes gérées par des jeunes. Il est également président du MAG Jeunes LGBT, l'Association internationale pour les jeunes lesbiennes, Gay, Bi, Trans. Du point de vue de l'ensemble des arguments fournis lors de ce Comité autour de la question des sept mois, il se dit entièrement d'accord en tant que représentant. Il ajoute un argument qui n'a pas encore été entendu : au-delà de l'Éducation nationale, des associations sont agréées Associations éducatives complémentaires de l'enseignement public qui ont également besoin de mission de huit ou neuf mois.

Komi Martin FOLLY ajoute que, pour la communication et la valorisation du Service Civique, il faudrait aussi en faire auprès des administrations, car quand il a signé son contrat, sa tutrice lui a dit d'aller le déclarer à la CAF, qui le considère comme étudiant, et à la Sécurité Sociale, qui le considère comme étudiant salarié. Quand il est arrivé, on lui a demandé ce qu'était un Service Civique. Il en déduit que les structures administratives ne connaissent pas le fond du Service Civique.

La Présidente répond que l'Agence communique déjà beaucoup auprès de ces structures, mais parfois, l'information se perd au fil des changements de personne en poste. Elle remercie le volontaire de le rappeler car cela leur permet de ne pas rester sur leurs acquis et à continuer d'informer et d'alerter les administrations.

Alexandre PARTOUCHE s'interroge sur le fait que dans le but d'augmenter le nombre de jeunes en Service Civique, l'on soit prêts à perdre ce qui fait l'identité du Service Civique. Selon lui, il est incohérent d'encourager les jeunes à faire un Service Civique tandis qu'en même temps on en modifie la nature. Si la pression est mise sur les associations, elles n'auront peut-être plus le temps ou l'énergie de faire du tutorat, ou bien ils feront semblant, ce qui représente un risque.

M. KNECHT souhaite clarifier un certain nombre de chiffres en tenant compte de ce qui a été dit : aujourd'hui, dans la réalité, en prenant en compte les aléas des missions la durée des missions en moyenne annuelle s'établit à 7 mois environ. L'équation très complexe, contraignante et qu'un opérateur de l'État applique, conduit à des missions d'une durée de sept mois en moyenne annuel, non pas de six. Il faut que chacun ait à l'esprit cet objectif quantitatif et la dotation budgétaire.

M. CLIVIO déclare qu'il s'agit simplement d'un signal qui pourra permettre l'an prochain ou plus tard de passer la durée à six mois et ainsi de suite vers une diminution de plus en plus importante. M. le député a parlé du SNU, demain, il se pourrait qu'on nous propose des parcours d'engagement de jeunes d'une durée de quinze jours. Les structures d'accueil ne sont pas des machines à *fast-engagement*. Il faut du temps pour les accompagnants, pour l'imprégnation des jeunes, que l'on soit dans le Service Civique ou dans le SNU, c'est quelque chose qui devrait continuer d'être préservé.

Mme TRELLU-KANE constate qu'ils sont tous unanimes sur le fait que soit l'on reste sur l'objectif, soit on augmente le budget. L'équation demandée est subie par tous. Il n'y a que le politique qui peut trancher.

M. CATALAN se porte volontaire pour dresser une première liste d'arguments, mais précise qu'il ne s'agit pas seulement d'un signal, car il y a des répercussions concrètes en termes de budget par volontaire. Un certain nombre de grands organismes qui doivent faire des efforts au regard des problématiques de budget ont aussi fait des investissements sur des systèmes d'information, sur des moyens de mieux intégrer les volontaires dans leur organisation, de mieux contrôler la qualité, etc. se retrouvent aussi avec un budget moindre pour les amortir, et cela se fait au détriment de la qualité. Si M. CATALAN doit faire passer un message aux 290 tuteurs de la Croix Rouge et aux 177 structures d'accueil pour dire que désormais l'on va faire plus avec moins, cela pourrait les amener dans une démarche négative d'utilisation des jeunes plutôt que d'émancipation. M. CATALAN exprime la difficulté de gestion de cette injonction contradictoire vis-à-vis de leur réseau.

Pour Mme BENNET, il semble important, dans l'argumentaire qui sera développé, de prendre en compte ce qui a été dit par le représentant de Missions Locales, à savoir qu'il est louable pour le

gouvernement de vouloir faire grandir le nombre de jeunes accueillis par le Service Civique. Il est important de souligner les externalités positives des jeunes en mission notamment au sein de l'Éducation nationale. Si le nombre de jeunes accueillis est un peu moins important, l'impact de la mission ne se réduit pas seulement au nombre de jeunes, mais également au nombre de ceux avec lesquels ils interviennent. L'impact en termes d'engagement pourrait être diminué par des missions plus courtes et moins accompagnées.

Mme TRELLE-KANE conclut en disant deux choses : il y a eu une étude du retour social sur investissement, de la « rentabilité » du Service Civique qui sera recommuniquée à tous les membres et qui devrait peut-être être retransmise au CA ; d'autre part, elle insiste sur le fait que le message apporté par le Comité est souple, il est que l'objectif affiché du PLF de 145 000 jeunes avec ce budget n'est pas possible, de même que l'imposition d'une réduction de sept mois n'est pas soutenue par le CS de façon presque unanime. Elle demande à la Présidente si elle a besoin d'un texte de la part du CS ou si elle se fera la porte-parole de ce message collectif.

La Présidente répond que conformément au rôle qu'elle tient au sein du Comité, elle s'engage soit à transmettre un texte de recommandation émanant du Comité stratégique qu'elle mettra en annexe du plan d'action, soit elle transmet ces recommandations en tant que porte-parole au CA, l'esprit de la démarche étant le même.

Mme BOUTROUE répond qu'elle comprend, mais qu'au vu du rôle de représentation que la Présidente joue au sein du Comité stratégique, avoir des arguments venant d'ailleurs confortera la parole celle-ci. Selon elle, un texte traduira mieux l'avis particulier et la présence des acteurs autour de la table du Comité stratégique.

La Présidente précise que l'on parle d'une liste d'arguments et d'une recommandation ou d'une position du CS au Conseil d'administration dont elle aura absolument besoin l'avant-veille du CA qui se tient le 11 décembre. Elle recommande que les membres travaillent entre eux d'ici là.

Par manque de temps, la Présidente décide de reporter le point de l'ordre du jour traitant de l'actualité de l'Agence, si possible, en fin de séance.

La Présidente aborde donc le sujet des 10 ans du SC et de l'Agence prie les membres du CS de transmettre à la cheffe du pôle communication, Anne-Claire DHENNIN, une personne contact en charge de la communication, et qu'ils l'aident à trouver des volontaires disponibles et disposés à être ambassadeurs du SC pour témoigner, notamment au regard de la discussion que nous venons d'avoir. La Présidente souhaite faire avancer le Service Civique en mettant les jeunes en valeur, car le SC ne peut exister sans eux.

M. PARIS ajoute que sept mois cassent les missions qu'ils mènent dans les écoles, il signale une situation de crise. Ainsi, même la communication des 10 ans est un élément qui va se poser différemment dans ce contexte difficile.

La Présidente acquiesce et ajoute que la nouvelle organisation territoriale de l'État fait que les services déconcentrés se mobiliseront différemment que ce que l'Agence avait espéré pour ses 10 ans.

La Présidente propose que le plan d'action 2020 soit passé en revue maintenant.

Plan d'action 2020 du Service Civique

La Présidente rappelle ce qui est statutairement prévu : le plan d'action est soumis par le Comité stratégique au Conseil d'administration. Dans ce document adressé aux membres du CS ont été reprises la majorité des propositions formulées dans le CS de septembre. La Présidente précise comment le document a été construit : il s'agissait d'adosser ce plan d'action aux orientations de l'Agence pour la période 2018-2019 prolongées d'un an par le plan d'action 2020 car il apparaissait pertinent d'aligner les deux feuilles de routes que seront le Contrat d'Objectifs et de Performance et les orientations triennales 2021-2023.

La Présidente présente quelques axes prévus pour 2020 :

- la première chose étant de parvenir à implémenter les critères dont elle va parler plus loin et d'adapter tous les formulaires et documents d'accompagnement des demandes d'agrément en fonction de ces critères-là ;
- de renforcer le travail en direction des publics prioritaires et les jeunes en situation d'handicap les suites du projet Cap sur l'engagement notamment –
- d'augmenter le nombre de tuteurs formés - le budget 2020, s'il est voté la semaine prochaine permettra de former 13 000 tuteurs –
- de proposer un outil de suivi et de gestion de la FCC aux acteurs de terrain d'agréments nationaux ou locaux ;
- d'organiser le partage d'information et de le systématiser sur les agréments nationaux et agréments locaux en intégrant l'intermédiation ;
- de mettre en place les jonctions avec le SNU ;
- de réussir les 10 ans ;
- et sur la question de communication il s'agissait d'un point très important lors du dernier CS, la question de l'information des structures et des jeunes. Dans ce contexte, l'Agence souhaiterait investir davantage le champ de l'éducation, de l'enseignement général, professionnel, technologique agricole ou encore les centres de formation des apprentis afin de toucher davantage la communauté enseignante et prescriptrice auprès des jeunes ainsi que les élèves eux-mêmes, à la fois pour qu'ils deviennent ambassadeurs du SC ou pour qu'ils y entrent – à cet égard, la Présidente ajoute que l'Agence souhaiterait dans ce cadre que les 13 000 jeunes en SC actuellement dans l'Éducation nationale jouent davantage ce rôle d'ambassadeur ;
- l'information sur les dispositifs européens – Erasmus +, Jeunesse et Sport et le Corps Européen de Solidarité et la jonction avec le SC.

La Présidente termine à propos de la FCC en disant qu'elle souhaiterait vraiment qu'à partir de 2021, soient ouverts des travaux pour faire évoluer son cadre. Le cadre actuel est intéressant, mais il y a selon elle des manques sur les aspects interculturels, l'ouverture au monde, l'international, l'égalité femme/homme, etc. Elle souhaiterait la faire évoluer aussi en fonction du SNU, puisque dans le cadre du SNU, les jeunes ont accès à un certain nombre d'informations, de modules sur la citoyenneté, et peut-être qu'ils n'arriveront pas avec les mêmes attentes pour la FCC du Service Civique.

La Présidente donne maintenant la parole aux membres du Comité stratégique.

Essohanam MALANLE souhaite réagir sur plusieurs points du contenu du plan d'action. Il déclare qu'il est venu en mission en tant qu'ambassadeur de la réciprocité. Il a tenté d'avoir un regard croisé sur les missions effectuées et a constaté que les missions sont plus axées sur le social, il remarque qu'il n'y a pas de missions axées sur l'aspect technique.

La Présidente explique que se justifie par le fait que le Service Civique n'est pas une coopération.

Essohanam MALANLE pense que si un étudiant se trouve dans un domaine technique, peut-être qu'il ne faut pas lui confier une mission trop pointue, mais une mission qui puisse lui permettre de s'ouvrir, d'atteindre un certain niveau de formation et d'expérience lié par exemple à la santé, à un domaine qui puisse plus l'aider en termes d'expérience. En tant qu'organe de décision, il pense que cela concerne le Comité stratégique.

La Présidente propose de recentrer les débats sur le fait de répondre à la question : comment, pendant le Service Civique, on peut aider le jeune à développer et valoriser des compétences, et également dans le cadre de l'accompagnement au projet d'avenir à entrer dans la vie professionnelle grâce à ces compétences acquises en Service Civique. Ces compétences peuvent être transversales,

sociales, ou parfois être des expertises supplémentaires. La Présidente explique qu'il est difficile de faire cela à l'entrée du Service Civique car il y aurait un effet pervers des structures à sélectionner les jeunes en fonction de leur expertise initiale. Or, le Service Civique cherche plutôt le contraire.

L'autre point que Essohanam MALANLE souhaite aborder concerne le tutorat. Il souhaite faire une proposition pour l'améliorer. Lors de la première réunion du collège des Volontaires, Mme DRILLIEN a expliqué en détail les difficultés qui se posent au niveau de la FCC, qui constitue un point de vigilance. Essohanam MALANLE constate lui que bien souvent, la FCC n'est pas faite.

La Présidente souligne que ce point est important car l'accès des jeunes à la FCC est une obligation et que cette formation, être effectuée dans les trois premiers mois de la mission.

Dans ce contexte, Essohanam MALANLE a réfléchi à une proposition : un formulaire en ligne que la structure d'accueil devrait mettre à disposition des volontaires, qui permette d'évaluer le volontaire et qui lui permette de signifier s'il a bien suivi la FCC ou non. Il envisage que ce même formulaire permette ensuite de valider la suite de la mission. Selon lui, ce système pourrait inciter et motiver davantage la structure à être plus sérieuse vis-à-vis de la FCC. Ce formulaire devra comporter les axes décidés par l'Agence par rapport à la FCC et à la mission.

La Présidente prend note de cette proposition d'outil.

Komi Martin FOLLY intervient à son tour au sujet du plan d'action. Selon lui, dans le système éducatif français, les classes d'accueil des élèves étrangers se trouvent surtout à Paris, il n'y en a pas vraiment ailleurs. Dans sa mission de Service Civique, il rencontre des élèves qui sont autour d'autres villes et qui ne parlent pas français. Il demande pourquoi ne pas mettre en place, à partir du Service Civique, un organisme uniquement pour ces élèves ainsi que pour les demandeurs d'asile qui rencontrent des difficultés à intégrer la société. Sa recommandation sur le document serait d'augmenter le nombre de missions en Service Civique sur les classes d'accueil.

Mme TRELLU-KANE expose quatre remarques :

- Elle remercie d'abord les équipes de l'Agence et sa Présidente pour l'élaboration de ce Plan d'action motivant.
- Sa première remarque du point de vue des suggestions est qu'il faut, particulièrement cette année au vu du contexte, insister sur l'importance de la communication. Il faut inviter systématiquement les élus locaux aux célébrations et regroupements, et l'écrire pour que cela se fasse ; mobiliser les influenceurs – que ce soient les grands médias nationaux, ou les influenceurs web car la sensibilisation doit s'entendre au-delà des jeunes, il est ici question d'opinion publique.
- Sa deuxième remarque porte sur l'Axe 1, dans lequel les mineurs n'ont pas été évoqués (ils le sont seulement en introduction) tandis qu'il y a un réel enjeu. En 2020, il s'agira de répertorier toutes les offres de missions accessibles aux 16-18 ans, de créer un catalogue d'offres à rajouter dans le SNU pour les jeunes décrocheurs, mais aussi au-delà, dans cadre de l'obligation de formation des 16-18 ans dont le Service Civique est une des propositions qui pourra être faites par les Missions Locales notamment. Un catalogue de missions spécifiques accessibles pour ce public permettrait une plus grande réactivité et une meilleure orientation des mineurs. Elle signale par ailleurs une interpellation politique sur les jeunes en QPV dans laquelle Unis-Cité est particulièrement impliquée. Elle souhaite s'assurer d'un suivi de l'évolution du nombre de jeunes en QPV car Unis-Cité et d'autres demanderont à l'Agenceun retour sur ce sujet.
- Sa troisième remarque porte sur l'axe qualité des Comités de pilotage locaux et de la nécessité de s'assurer qu'il y ait un collège des volontaires et une participation des acteurs publics territoriaux, car ceux-ci peuvent reprocher la qualité du Service Civique ainsi que certaines pratiques. De ce fait, il faut qu'ils soient présents en plus des services de l'État et des associations.

La Présidente informe que c'est ce qu'elle voulait dire par « partager l'information » entre les agréments nationaux et locaux, mais peut-être faut-il que cela soit plus explicite malgré la difficulté de généraliser.

- Enfin, Mme TRELLU-KANE s'interroge sur l'Axe 2 - Action 2, « Valoriser le Service Civique et ses impacts sur l'employabilité des jeunes », dans lequel n'est pas abordé la question de la valorisation voire de la certification des compétences acquises.

M. KNECHT rappelle que le budget annuel de l'État et la subvention pour charges de service public octroyés à l'Agence sont une décision politique qui relève nécessairement – comme l'a indiqué le député – d'une valorisation forte des dispositifs qui sont financés ; si le souhait collectif consiste à atteindre un objectif de poursuite de développement, il y a un enjeu fort de rayonnement, de valorisation du Service Civique qui transparait dans le plan d'action. Il y a d'un côté le fait de constater l'insuffisance des dotations accordées qui ne permettent pas de faire tout ce que l'on voudrait, mais il y a de l'autre un levier pour l'avenir avec l'occasion des 10 ans, d'en profiter fortement et collectivement – l'Agence et les organismes – pour mieux et davantage mettre en valeur les parcours des jeunes, les actions et les transformations permises par le Service Civique. In fine, cette occasion est, selon lui, un levier majeur pour faire évoluer les moyens qui sont accordés au dispositif.

La Présidente partage cet avis et précise que, comme la cette version du plan d'action est passée par de multiples mains, la question de la valorisation et de la certification des compétences ne ressort peut-être pas bien et sera, de ce fait, reprécisée dans le document définitif présenté au le CA.

Mme SCHMIDT de l'OFAJ se réjouit de retrouver dans le plan d'action la dimension européenne et internationale ainsi que les mots-clés « réciprocité » et « qualité des missions ». Selon l'OFAJ qu'elle représente, il serait bien d'indiquer également cette mention internationale et européenne dans l'Axe 2 - Action 2 de l'impact sur l'employabilité des jeunes, du fait que l'expérience interculturelle mentionnée s'acquiert aussi lors d'une mission à l'étranger. Elle indique d'ailleurs que l'OFAJ est prêt à s'engager dans le club de la valorisation car cela rejoint leur projet concernant les compétences acquises.

Mme PRUDHOMME pour la DRJSCS Hauts-de-France a deux remarques :

- Le document insiste sur le programme Volont'R, auquel la DRJSCS Hauts-de-France qu'elle représente est très attentive. Elle souhaite cependant attirer l'attention sur la nécessité de bien coordonner les différents acteurs aux niveaux national et local car sur le terrain, il n'est pas toujours facile de vérifier que les différentes connexions se font correctement du point de vue de la circulation des informations.
- Par ailleurs, elle insiste sur la nécessité de former les encadrants du SNU et de les informer sur le Service Civique pour qu'ils puissent eux-mêmes informer les jeunes sur l'existence du dispositif, notamment puisqu'au niveau régional, où l'organisme aura pour mission de former les cadres intermédiaires. Dans ce cadre, la DRJSCS Hauts-de-France considère qu'elle a les ressources en interne à travers ses référents Service Civique pour donner cette information.

La Présidente propose de rajouter une mention comme « en s'appuyant sur les services déconcentrés ».

Mme PRUDHOMME précise qu'il est bien de pouvoir informer à la fois les directeurs de centre au niveau national, mais qu'il est également important d'informer les cadres intermédiaires et, dans ce cas, l'Agence peut effectivement s'appuyer sur les services déconcentrés.

Mme GRANDMAIRE souhaiterait qu'un complément soit apporté sur la promotion du Service Civique, car si elle a été abordée en termes d'impact et d'évaluation, elle peut également l'être en termes de « bénéfice » d'une mission pour les jeunes. Mme GRANDMAIRE se demande par quel moyen l'on pourrait faire ressortir cet aspect d'impact de la mission sur le parcours personnel et professionnel du jeune. Il s'agirait peut-être de trouver un moyen de garder contact avec le jeune à l'issue de sa mission pour ce qu'il se passe pour lui ensuite.

La Présidente revient sur la question de valorisation. Selon elle, il s'agit d'abord de renforcer l'accompagnement au projet d'avenir, même si le tuteur a déjà beaucoup de charges et de

responsabilités et que l'Agence insiste déjà dans les formations des tuteurs sur cet accompagnement. D'autre part, il s'agirait d'outiller le jeune pour qu'il arrive à formaliser les compétences qu'il a développées et qu'il apprenne à les valoriser. La Présidente prend note du terme de « reconnaissance ».

Mme Adélaïde PLOUX-CHILLES intervient pour indiquer qu'au niveau global, cette enquête a déjà été réalisée avec l'INJEP auprès de certains Services Civiques. Il y a donc déjà un travail mené sur ce que font les jeunes dans les six mois après leur parcours en SC. Même s'il ne s'agit pas d'un suivi individuel, impossible avec le respect du RGPD, cela apportera une image globale et représentative sur leur parcours post-SC qui pourra être mise en lien avec leur parcours antérieur et la mission elle-même. Ce sont là des informations qui peuvent venir nourrir cette réflexion sur la valorisation.

Mme BESEME revient sur cette mesure d'impact et sur la difficulté collective de suivre les jeunes après leur mission et même au-delà des six mois. Elle pense que dans l'année particulière d'anniversaire de l'ASC qui s'annonce, les 10 ans représentent vraiment une opportunité dont il faut se saisir avec toutes les contraintes qui ont été évoquées notamment en termes de communication et d'enjeux d'articulation avec le SNU. Elle constate l'enjeu de faire encore mieux connaître le Service Civique au niveau de la société en général, et également de pouvoir faire valoir tout ce que le Service Civique apporte, y compris auprès des décideurs. Elle déclare que le Comité stratégique et les structures qui le composent, collectivement comme individuellement, vont avoir besoin de tous les éléments que l'Agence peut fournir pour les fédérer et les mener à des initiatives de promotion, afin que le travail soit gagnant-gagnant.

Par ailleurs, Mme BESEME demande si, dans le passage qui traite des objectifs de mixité à fixer aux organismes d'accueil, les phrases surlignées correspondent à ce qui a été rajouté pour 2020.

La Présidente indique que ce qui est surligné correspond à ce qui est commun entre le Service Civique et le pôle Erasmus de l'Agence. Seuls les grands axes sont hérités des orientations 2018-2019 prolongées d'un an. Tout le reste est nouveau.

La Présidente rappelle que l'idée de « fixer des objectifs » est en lien avec le point 4 de l'ordre du jour sur les critères d'attribution des postes de Service Civique dans le cadre des campagnes d'agrément et de renouvellement. La question posée est de savoir s'il faut progressivement aller vers cela en fixant des seuils aux organismes sur des publics prioritaires, en tenant compte de leur ancienneté dans le dispositif, de leurs capacités, de la taille de leurs enveloppes, de tous les éléments indicateurs présentés dans le document. Ces questions ont fait l'objet d'un groupe de travail ad-hoc.

Mme BESEME signale simplement que ce point devrait être un peu étoffé car se pose la question de si les objectifs vont être les mêmes pour tout le monde.

La Présidente reconnaît cette nécessité de précision et remercie Mme BESEME.

M. MAÏER prend la parole pour plusieurs remarques :

- D'abord, il constate et salue le niveau de fluidité et la bienveillance des échanges, la liberté de parole qui intervient dans cette instance et qui est très appréciable.
- Par ailleurs, M. MAÏER regrette de rester sur sur l'échelle annuelle d'un Plan 2020. Il soumet l'idée de remettre cela dans un contexte plus triennal qui aiderait dans les projections et la pente à donner en fonction des ambitions et des objectifs fixés.
- Sa dernière remarque concerne le document de présentation : trois axes sont abordés, mais dans la terminologie de l'axe 1 tel qu'il est présenté dans le tableau, il constate le retrait du mot « modéré » qui se trouve pourtant dans le document. Il se demande s'il s'agit seulement d'un problème de mise en forme ou non, mais ce manque est plus qu'anecdotique au vu des échanges qui ont eu lieu précédemment.

M. MAÏER demande enfin, sur l'Axe 2 - Action 3, si la nouvelle campagne de communication prévue est bien pour mars 2020 et non pas pour juin, et s'il n'y aurait pas de difficultés à prévoir compte tenu de la période de réserve précédant les élections municipales.

M. KNECHT précise que l'absence du terme « modéré » au tableau est bien un oubli, il n'y a aucune autre signification. Ce qu'ils souhaitaient inscrire dans ce document pour la cohérence de l'Axe 1, c'est, dans un contexte de « montée en charge modérée », plus modérée que les années précédentes, faire de la qualité des missions une priorité de la communauté ; il pense que le tableau n'a pas repris cette modification par le jeu des versions successives. Il n'y a aucune ambiguïté, cela va être corrigé.

Sur l'idée des orientations plus longues, la Présidente déclare qu'ils ont essayé d'expliquer leur choix de faire un plan d'action 2020, qui repose également sur des questions managériales – étant donné l'arrivée de la Présidente au 1^{er} avril 2019 et celle de David KNECHT au 1^{er} septembre – et d'attente d'un renouvellement des membres du CS, mais elle propose de rajouter une phrase en introduction du document afin de spécifier qu'il y a une attente des membres du CS de pouvoir se prolonger sur le moyen terme. Elle ajoute que dès leur prochaine réunion, ils commenceront à travailler sous forme de groupes de travail ou d'ateliers sur ces questions des prochaines orientations.

La Présidente donne maintenant la parole à Mme Anne-Claire DHENNIN au sujet de la campagne de communication.

Mme DHENNIN informe le CS que l'Agence travaille sur la campagne de communication de manière conjointe avec le Service d'Information du Gouvernement. Puisqu'il s'agit d'une campagne gouvernementale, elle doit être articulée aux autres campagnes gouvernementales, sur un calendrier partagé avec les armées, la gendarmerie, la police, les surveillants pénitenciers, la marine, etc. Soit tous les grands recruteurs de l'État. Mme DHENNIN explique ensuite comment les choses se passent : une rencontre avec le SIG est prévue afin de faire des propositions de calendrier. Le SIG fait en sorte qu'il n'y ait pas de chevauchement puisque les instances s'adressent finalement aux mêmes cibles que représentent les jeunes de 16-25 ans. Dans ce cadre, l'Agence est à peu près certaine d'avoir une fenêtre entre fin mars – après la levée de la réserve électorale – et début avril. Une période de deux à trois semaines est donc d'ores et déjà préemptée. Il reste à voir la question du budget avec le CA.

La Présidente remercie Mme DHENNIN pour ces informations.

Mme BENTEGEAT souligne une vraie intelligence collective qui met en confiance, et constate qu'en face du CS, la Présidente fait preuve d'une vraie qualité d'écoute et de réflexion. Elle ressent beaucoup de bienveillance et d'engagement ce qui est très plaisant.

La Présidente remercie Mme BENTEGEAT et tient à partager le compliment avec toutes les équipes de l'Agence.

Mme VANHOUTTE demande comment vont fonctionner les réunions techniques du Comité stratégique.

La Présidente informe que les membres du CS peuvent déjà faire des propositions de sujets à traiter par les réunions techniques du CS par mail. Ainsi, son idée était de faire au prochain CS un tour de table sur les questions plus techniques qui se posent, et à partir de cela, d'inviter un comité technique du CS. Les sujets peuvent être variés : le nouveau site Internet, qui générera peut-être au moment de sa sortie des questionnements, ou encore sur l'application progressive des critères... Le premier comité technique du CS devrait avoir lieu en juin. Pour la Présidente, il est très important d'avoir un CS et un comité technique du CS pour traiter l'ensemble des sujets que pose le Service Civique. Ainsi la tenue d'un comité technique au sein du CS peut explicitement être rajoutée dans le document.

Mme VANHOUTTE souhaite maintenant faire une suggestion sur un élément du plan d'action qu'elle n'a pas vu, à savoir la favorisation des échanges au niveau national sur des points techniques ou des initiatives locales, car selon elle, il y a beaucoup de choses qui se font au niveau local qui pourraient être bénéfiques à l'ensemble des territoires.

La Présidente en prend note et propose de le rajouter au document, d'autant plus qu'une partie des sujets sont pris en charge par les réunions régulières que l'Agence fait avec la communauté des organismes sur différentes thématiques à propos des publics prioritaires, de l'auto-évaluation, etc.

Mme BUSSON s'associe à la communauté des acteurs qui ont salué le CS, son renouvellement et sa dynamique. Cependant, elle prend la parole au nom de la plateforme associative du Service Civique pour dire qu'ils auraient souhaité, au-delà des noms de la liste définitive des membres du CS, pouvoir identifier collectivement les domaines privilégiés d'expertise et d'expérience de chacun, et de les partager. Cela afin de voir un peu mieux ce que chacun va pouvoir apporter. Mme BUSSON ajoute qu'il serait intéressant d'étendre cette démarche au-delà des candidatures retenues et de l'appliquer aux différentes structures candidates au CS, car la plateforme associative souhaite que ces candidatures ne soient pas « perdues ». Les connaître et avoir connaissance de leur domaine d'investissement permettrait au milieu associatif d'éventuellement les associer à des travaux effectués au titre de la plateforme. Collectivement, ce serait aussi une manière d'avoir conscience que le potentiel est plus large que le CS et qu'il faut absolument, dans différents temps de construction, de groupes de travail, de temps techniques, pouvoir faire appel à ces structures. Tout cela va également avec l'importance de la présence des Volontaires dans toutes les strates des collectifs que ce soit au niveau départemental, régional ou national autour du Service Civique, mais qui est déjà, elle, portée au plan d'action.

La Présidente reconnaît le fait qu'il y a eu des allers-retours dans les candidatures et que la liste définitive n'a pas encore été complètement retenue par le CA malgré un accord oral, cela sera vu le 11 décembre. La Présidente déclare qu'une communication sur les domaines d'expertise de tous les candidats peut effectivement être faite. La Présidente déclare qu'il a été proposé à tous les candidats non retenus pour le CS d'être associés à des groupes de travail sur des sujets plus techniques. C'est une démarche qui peut être mise en place sur les trois ans des orientations.

Essohanam MALANLE voudrait revenir à la base, en bas de l'échelle, pour parler des volontaires eux-mêmes et de leurs droits. Les minutes qui ont été fournies et qu'il a lues affirment que les volontaires ont les mêmes droits que les étudiants. Il est présent en tant qu'ambassadeur de la Réciprocité et constate que la situation est plus aisée à gérer pour ceux qui sont déjà sur place, en France, contrairement à ceux qui viennent de l'extérieur en tant que volontaire international qui eux, rencontrent des difficultés. En ayant connaissance de sa mission avant de venir en France, Essohanam MALANLE a cherché des informations auprès de l'ANVT, l'Agence Nationale du Volontariat Togo, mais d'autres n'ont pas eu accès à ces informations.

La Présidente se reporte au plan d'action qui, en fin de document, insiste sur toutes les mesures liées aux droits des volontaires, aux statuts et aux parcours des volontaires parce qu'il y a effectivement des manques aujourd'hui.

Essohanam MALANLE souhaite apporter une précision par rapport à ce sujet, pour les volontaires étrangers, on constate des cas qui n'ont pas eu d'indemnités car le Visa donné par le Consulat ne correspondait pas aux dates de la mission. C'est l'ASC qui autorise le versement de l'indemnité, et en tant qu'instance, l'ASC pourrait défendre la cause de ces volontaires qui viennent servir.

La Présidente reconnaît les difficultés à ce sujet, mais indique que figure page 7 « faire progresser l'accès aux droits de volontaires étrangers ». La Présidente admet que pour s'assurer que le plan d'action soit lu, il vaut mieux que celui-ci ne soit pas trop détaillé. Ainsi, ne figure que cette courte phrase, mais évidemment, cela implique tout ce qui vient d'être évoqué.

Essohanam MALANLE ajoute que lors d'échanges, il a pu constater que des Français étaient dans le même cas, par exemple avec le pass Navigo.

M. KNECHT précise que l'ASC travaille activement autour de ces sujets. À titre d'exemple, il déclare avoir rencontré récemment le Président-Directeur général de l'Agence de services et de paiement (ASP), qui est chargé du versement des indemnités de l'ensemble des volontaires ; rencontre à l'occasion de laquelle toute une série de sujets, d'incohérences, de problèmes qui se posent avec l'ASP ont été listés par l'Agence. M. KNECHT ajoute qu'il se tient à la disposition des membres du CS pour transmettre tous les sujets liés aux indemnités et visa notamment pour en rediscuter. Par ailleurs,

il informe que l'ASC va bientôt rencontrer Île-de-France Mobilités (ex-STIF) afin de discuter sérieusement et rigoureusement du pass Navigo non pris en charge.

M. CATALAN rebondit grâce au volontaire de France Volontaires sur les droits de ceux-ci, pour dégager l'enjeu de même mieux informer les volontaires sur les droits qu'ils ont au-delà de leur statut : maltraitance, reconnaissance de handicap sans accompagnement, problématiques de logement, remboursement frais de santé, etc. Ceci notamment pour les volontaires étrangers qui se heurtent à l'interculturalité qui se vit partout, même en ruralité ou en QPV. Dans les ateliers que la Croix-Rouge a avec le tuteur, il y a à la fois un vrai besoin quant à l'accompagnement en santé mentale, mais aussi l'accompagnement sur les problématiques personnelles des jeunes ou sur toute autre forme d'obstacle. S'il y avait une forme de référentiel qui serait envoyé sous forme de Newsletter, ou de FAQ sur le site de l'Agence, cela serait bénéfique à tous afin de diffuser au plus près du lieu de vie et de mission des jeunes en question.

M. KNECHT déclare qu'il y a un travail effectué de la part des organismes qui sont les premiers en contact avec les jeunes volontaires pour leur dire quels sont leurs droits. Cependant, l'Agence devrait publier un document de synthèse clair et complet, qui aurait trait à tous les domaines (transports, santé, aide alimentaire, logement, etc...), sur son site internet actuel et nouveau, auquel l'ensemble des acteurs devrait avoir accès.

Mme DEVOGE souhaite apporter deux éléments en complément :

- Valoriser le Service Civique à travers son impact sur l'employabilité des jeunes est intéressant, juste et important. Cependant, en termes d'impact, il faut également tenir compte de l'autre facette sur les logiques d'engagement des jeunes, notamment au niveau des engagements associatifs soit à court terme, soit pérenne, ou des engagements sur des causes – car parfois, l'engagement se fait pour une cause, non pas pour une association – donc cette vertu politique, éthique qu'est celle de l'engagement. De son point de vue, on le défend sur les plateformes européennes, c'est une vraie qualité française. En définitive, en dehors de certifier des compétences formelles, se pose aussi la question de toutes les compétences informelles qu'elle ne trouve pas assez mises en valeur dans le plan d'action.
- Au sujet de la planète et de sa préservation, est exposé dans l'Axe 1 - Action 1 les enjeux sociétaux – et les causes sont nombreuses – mais il y a un enjeu qui est d'actualité et qui concerne beaucoup la jeunesse, c'est « coordonner la gouvernance interministérielle » et l'environnement est cité dans le programme des grands déploiements du programme prioritaire. Dans ce contexte, elle considère qu'il serait pertinent dans le cadre des 10 ans de l'ASC de :
 - Valoriser la communication autour de ces missions qu'effectuent les jeunes, et dont ils ont témoigné tout à l'heure.
 - Que la grande cause pour la planète, sa préservation, ses enjeux, soient mieux portée par toutes et tous. Les jeunes s'engagent, certains d'entre nous se sentent aussi concernés, mais de manière très transversale, donc non visible, non lisible. La mise en visibilité de cette cause de la planète et les objectifs du développement durable ne serait pas si compliquée. Mme DEVOGE trouve que cela est trop peu présent. Elle se demande par ailleurs si l'Agence elle-même, dans son organisation, a des objectifs et soutient des objectifs de développement durable.

La Présidente répond qu'il est tout à fait possible d'étoffer cet enjeu. Cette question et ces enjeux étaient présents dans les ateliers qui ont eu lieu en septembre, mais dans une moindre mesure. Le plan d'action étant le reflet de ces travaux, le développement durable n'y apparaît que très légèrement.

Mme VANHOUTTE remercie et rejoint Mme DEVOGE pour l'importance du dernier point abordé. Elle demande également une réflexion sur la politique de l'Agence et sur cette question de valorisation du Service Civique. Par ailleurs, elle souhaite revenir sur la dernière intervention de M. CATALAN au sujet des droits spécifiques des volontaires – sur lesquels il y a déjà eu des échanges – mais surtout sur la question des droits spécifiques en tant que jeune, citoyen et être humain. Pour cela, les

structures Information Jeunesse existent, et il faudrait dans ce cadre que les tuteurs autant que les volontaires en aient connaissance. L'information jeunesse est portée par l'État et est en cours de développement, notamment grâce à un outil numérique appelé « La Boussole des jeunes ». Mme VANHOUTTE apporte cette information car il est important de l'avoir à l'esprit et de ne pas chercher à tout réinventer.

M. CATALAN souhaite revenir sur la problématique écoresponsable, notamment au sujet des 10 ans. Il faudra faire attention à ce qu'il n'y ait pas de fracture de sens vis-à-vis des jeunes : les goodies et objets qui seront utilisés à l'occasion de ces événements devront entrer en cohérence avec leurs propres convictions.

La Présidente prend bonne note de cette remarque. Elle propose de donner quelques informations au sujet des 10 ans avant de poursuivre.

A l'occasion de cet anniversaire des 10 ans, l'Agence souhaite valoriser les plus de 400 000 jeunes et derrière eux les structures d'accueil et les tuteurs et tutrices. Elle informe les membres et structures du CS qu'ils auront la possibilité d'utiliser le label « 10 ans au service de tous », afin de labéliser leurs événements via formulaire en ligne sur le site. Le projet de la Présidente et de l'Agence est de faire un tour de France et à l'international en s'appuyant sur ce label. Par ailleurs, un logo « 10 ans » sera adossé au logo actuel du Service Civique. Pour l'instant 2 possibilités de logo sont soumises au vote sur les réseaux sociaux.

Les 10 ans seront aussi l'occasion de la sortie d'un livre, actuellement en cours de construction qui sera mis en valeur dans le cadre du Salon du livre en mars, en même temps que se déroulera la campagne « Le Pouvoir d'être utile ». La Présidente rappelle qu'elle avait évoqué, lors du CS de septembre dernier, un grand événement à Amiens, Capitale Européenne de la Jeunesse, le 10 juin. L'opportunité de l'organisation de cet événement est en cours d'instruction, car la nouvelle organisation territoriale de l'État devrait aboutir à la même date, ce qui laisse penser que les directions départementales et régionales auront des difficultés de mobilisation à ce moment précis. Or, l'angle visé par l'Agence était d'avoir un grand jour de fête mobilisateur sur l'ensemble du territoire français et qu'il ne peut être réussi sans s'appuyer sur la coordination des services déconcentrés de l'État. Reste à fixer la date la plus opérante. La Présidente informe que le groupe de travail « 10 ans » continue de se réunir et que chacun peut signaler son intérêt à Mme DHENNIN et y sera le bienvenu.

Critères d'instruction des demandes d'agrément

La Présidente renvoie les membres du Comité stratégique au document correspondant dans le dossier. Celui-ci a été amendé sur la base des propositions et retours exprimés lors de la réunion spécifique du 27 novembre sur ce sujet. L'objectif de la démarche est de rendre le dialogue de gestion entre l'Agence et les structures d'accueil en amont de l'attribution de postes de Service Civique plus homogène, transparent et qualitatif. Le but de l'Agence est d'objectiver son travail d'instruction, en lien permanent avec les structures d'accueil. La Présidente souligne que les critères retenus sont de deux ordres : les critères binaires, par exemple ceux liés au respect des obligations légales, et les critères auxquels sont appliqués des seuils et qui ont vocation à être priorisés en fonction des enveloppes, de la raison d'être de la structure, de son ancienneté, etc.

La Présidente propose au Comité stratégique de réagir à ce document. La colonne « commentaires » donne des indications sur les débats qui se sont tenus dans le cadre de la réunion du 27 novembre et formule un certain nombre de recommandations sur la manière dont l'Agence doit appliquer les critères non binaires, l'idée étant qu'ils s'appliquent d'abord aux agréments nationaux puis, progressivement, aux agréments locaux quand la réforme des services déconcentrés sera consolidée.

N'ayant pas suivi les travaux précédents, Mme BESEME pose une question méthodologique : qu'est-ce qui existe aujourd'hui et qu'est-ce que cela apporte ? Comment sont traitées les demandes ?

La Présidente répond qu'aujourd'hui existent des indicateurs et des critères qui découlent naturellement du Code du service national, mais aussi d'objectifs politiques, s'ils figurent dans le PLF. Les équipes de l'Agence se basent sur ces éléments pour instruire les agréments et attribuer les enveloppes de postes.

La Présidente explique que le pas supplémentaire que l'Agence veut faire est de les rendre transparents, partagés et, au moment de la délivrance des agréments ou de leur renouvellement, s'accorder avec les structures sur des pistes d'évolution. La Présidente donne l'exemple de la question des publics prioritaires, dans le cas d'une structure qui accueillerait ou ferait de l'intermédiation pour 1000 jeunes, mais n'accueillerait qu'un seul jeune en situation de handicap. L'Agence pourrait par exemple imposer que dans les 3 ans à venir, la structure atteigne un certain pourcentage et qu'elle conserve ainsi son agrément. Il s'agit pour l'Agence de formaliser davantage les engagements, avec toutes les précautions qui figurent au document : respecter la capacité de la structure, son ancienneté, sa raison d'être, etc. En définitive, le but est d'observer, en collaboration avec la structure, les tendances actuelles de mobilisation et mieux formaliser ensemble les objectifs souhaités de part et d'autre.

Mme PRUDHOMME intervient pour la DR Hauts-de-France et pour d'autres DRJSCS qui ont fait remonter des observations : elles ne peuvent que partager cette ambition sur la qualité du Service Civique, mais elle rappelle que les moyens humains dédiés au Service Civique sur le réseau des DRJSCS sont plus en diminution qu'en expansion. Certaines personnes ne sont pas remplacées après leur départ et certains référents seront largement mobilisés sur le SNU. Les DRJSCS sont partantes pour apporter leur contribution à cette démarche de l'Agence et appliquer les critères énumérés par la Présidente. Se pose la question du calendrier pour les agréments locaux après la réforme territoriale qu'il faut clarifier.

La Présidente confirme qu'il serait contre productif de surcharger les DR alors qu'elles sont en train de se réorganiser et que les services seront déjà beaucoup mobilisés. A terme néanmoins, les critères serviront aussi à l'instruction des agréments locaux.

Mme PRUDHOMME est d'accord avec cette démarche. Elle déclare qu'une fois que ces critères seront stabilisés, il faudra faire en sorte que l'outil qui sera mis à leur disposition soit facilement utilisable par les collègues référents Service Civique, pas trop chronophage dans l'instruction des demandes.

La Présidente confirme cette volonté collective et spécifie que l'Agence devra également, de son côté, adapter tous ses formulaires de demande d'agrément.

M. KNECHT confirme que l'objectif n'est pas de réinventer des critères d'attribution de postes de Service Civique, la plupart relevant soit du Code du service national soit d'autres orientations déjà connues bien que moins formalisées par les acteurs, ni de réinventer un outil complexe, mais plutôt de donner un guide s'adressant à tous ceux qui travaillent sur les agréments, connu de tous les acteurs, aussi bien ceux qui demandent que ceux qui attribuent.

M. MAÏER se dit très favorable à cette démarche. S'agissant du 5^{ème} critère, relatif à la promotion et l'animation de la communauté du Service Civique, on insiste, selon lui davantage sur la promotion que sur l'animation des communautés, notamment locales. Il constate beaucoup de critères assez objectifs ou factuels, mais ne retrouve pas la question de l'évaluation et de l'exploitation qui peuvent être faites des bilans annuels ou de la participation aux dynamiques locales. Il existe deux portes d'entrée : une demande d'agrément et une demande de renouvellement, et dans ce cas de renouvellement devrait figurer la question de la contribution de l'organisme à la progression du Service Civique, aussi bien au niveau local que national. Il propose que cette mention soit rajoutée.

La Présidente prend note de ce point qui peut effectivement être rajouté au compte rendu annuel d'activités. Beaucoup de sources d'informations doivent être croisées pour ce document.

M. MAÏER détaille son propos en disant que le Service Civique d'il y a 10 ans n'est pas tout à fait le même que celui d'aujourd'hui. Il continuera d'évoluer grâce à une co-construction et c'est une manière de montrer que le Service Civique n'est pas figé et que ce sont les contributions collectives qui feront qu'il ira toujours vers son amélioration.

Mme THOURY souhaite insister sur la question des étudiants et des publics étudiants. Dans le contexte actuel, il lui semble très important de ne pas opposer les étudiants aux autres jeunes en tant que privilégiés, car leur statut ne leur évite pas des problématiques de précarité très importante. Le seul critère de jeunes diplômés de bac +2 pour affirmer que l'organisme n'est pas suffisamment dans

une démarche de mixité sociale lui paraît insuffisant. Il est nécessaire d'avoir un regard spécifique sur les étudiants boursiers, en situation de précarité. Selon Mme THOURY, on aurait tort de ne pas insister là-dessus compte tenu du contexte social.

La Présidente confirme la nécessité d'être très prudent sur ce point et indique qu'il apparaît dans les commentaires.

M. d'ORNANO intervient concernant la place de la parole des jeunes dans le fonctionnement de l'association, qui n'apparaît pas clairement dans les questions du bilan annuel. 10 jeunes participent ici au CS, il peut y avoir des sièges réservés au sein des Conseils d'administration des organismes ou cela peut prendre d'autres formes selon la taille des associations. Selon lui, une question sur ce point précis constituerait déjà un signal quant à la participation des jeunes et au fait qu'ils sont des acteurs pris au sérieux au sein de l'organisme.

La Présidente indique que ces éléments du bilan annuel aident à travailler sur le Service Civique. La parole des jeunes doit effectivement être observée et renforcée dans la mise en place du Service Civique au sein des organismes concernés afin d'être dans une démarche « par les jeunes pour les jeunes ». La Présidente nuance aussi car ce n'est pas dans les prérogatives de l'Agence de considérer la manière dont les jeunes sont impliqués dans l'association elle-même et sa gouvernance.

Avant de clore la séance, Madame ANGRAND souhaite rendre hommage à Emmanuelle ANTONIOLLI, dont c'est le dernier Comité stratégique puisqu'elle quitte ses fonctions de responsable du pôle développement et ingénierie de l'Agence. La Présidente remercie Mme ANTONIOLLI pour tout le travail effectué pour les jeunes, avec les organismes, pour l'Agence et pour ses équipes.

(Applaudissements)

La Présidente remercie les membres du Comité stratégique pour leur présence et pour les débats très riches qui ont eu lieu. Elle rappelle que le plan d'action sera amendé en fonction des remarques exprimées en séance, comprendra l'interpellation, et sera présenté pour adoption au prochain Conseil d'administration.

La séance est levée à 13 heures 16.